

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

MEMOIRE MASTER MEEF

Mention 4 Parcours : Responsable de formation
Option : Pratiques de l'Education Inclusive

Rendre accessibles les activités de loisirs à tous les enfants.

Etude du processus d'accessibilisation des environnements de loisirs au sein des Accueils Collectif de Mineurs pour des enfants désignés à « Besoins Educatifs Particuliers ».

Soutenu par : Jessica Peretti

Dirigé par : Sylviane Feuilladieu

Présenté le 11 Juin 2025

Jury de soutenance : Sylviane Feuilladieu – Sandrine Eschenauer

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Remerciements

Ce travail est le fruit d'une longue collaboration depuis ma première année dans ce Master 2 qui m'amène à remercier de tout mon cœur Mme Sylviane Feuilladieu, ma directrice de mémoire. Elle qui a accepté de s'engager à mes côtés une première fois en 2020 et n'a jamais arrêté depuis de m'accompagner, suivant mes projets professionnels et personnels. Je vous remercie pour votre engagement, vos mots, votre soutien et votre confiance. J'ai réalisé combien mon travail était important, au quotidien, pour les familles et enfants que je rencontre au fil des ans.

Je remercie toute l'équipe de l'association Nora (anciennement AEB-Inclusion) et mes ami(e)s, qui me soutiennent, qu'ils soient là depuis la création de l'association ou qu'ils aient pris le train en cours de route. Car, à chaque nouveau départ, avec moi, peu importe où, votre engagement, dans tous mes projets, reste inébranlable.

Je remercie ma famille qui m'a toujours soutenu dans mes projets professionnels et personnels, qui a su m'écouter, me pousser, me soutenir mais surtout m'aimer quoi que j'entreprene : un immense MERCI.

Et plus particulièrement mon conjoint Renaud et mes enfants Raphaël et Margot qui m'ont permis de grandir à leurs côtés, de prendre conscience qu'il est important de croire en soi, quel que soit notre fonctionnement.

Notre différence est notre force !

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Introduction.....	8
PARTIE 1 : Cadre institutionnel et théorique.....	11
1. Politiques publiques et institutionnelles	11
2. Conceptualisation de l'accessibilité aux activités de loisirs.....	14
2.1 <i>Handicap et besoins éducatifs particuliers.</i>	14
Handicap ou situation de handicap	14
Besoins éducatifs particuliers	15
L'évolution des vocables dans le paradigme inclusif	16
2.2 <i>Concept d'accessibilité</i>	18
La grammaire de l'accessibilité.	18
Grille d'analyse des processus d'accessibilisation	20
2.3 <i>Accueil Collectif de Mineurs</i>	21
Les enjeux actuels de l'inclusion dans les Accueils Collectifs de Mineurs.....	23
Lien entre les enjeux de l'inclusion en ACM et la grille d'analyse du processus d'accessibilisation.....	24
Interprétation des cinq niveaux de la grille d'analyse au regard des pratiques en ACM	25
2. Problématique de recherche.	27
PARTIE 2 : Méthodologie	30
1. Justification du choix méthodologique.....	30
2. Présentation du terrain d'enquête et de la population étudiée	32
3. Posture de recherche et recueil de données : rigueur et réflexivité	34
3.1 <i>Posture de recherche</i>	34
3.2 <i>Recueil des données.....</i>	35
Un cadre structurant issu de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation.	35
Description des niveaux analyser dans le cadre des entretiens.	36

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

4. L'analyse des données	38
4.1 L'analyse des co-occurrences	38
Des co-occurrences au sein des discours de directeurs et directeurs adjoints.	38
Des co-occurrences au sein des discours d'animateurs et AESH.	44
4.2 Analyse quantitative de données qualitatives : CHD & AFC	54
Analyse du corpus d'entretien intégral au prisme d'une CHD & AFC	54
Analyse du corpus des entretiens des directeurs et directeurs adjoints au prisme d'une CHD & AFC.....	60
Analyse du corpus des entretiens des animateurs et AESH au prisme d'une CHD & AFC	64
5. Conclusion	68
6. Limites et perspective.....	70
6.1 Les limites de la recherche	70
Les contenus des discours	70
Le nombre d'entretien.....	70
Hétérogénéité des statuts.....	70
Focus des analyses des co-occurrence lexicales.....	71
6.2 Perspectives.....	71
Bibliographie.....	73
Annexes.....	77
ANNEXE 1 - Appel à projet Pôle ressources 2023.pdf.....	77
ANNEXE 2 Modèle d'analyse des entretiens par Excel	80
.....	82
ANNEXE 3 Charte relative à la lutte contre le plagiat de l'Université d'Aix Marseille	83
4^{ème} de couverture	86

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Introduction

La loi n°75-534 du 30 juin 1975 définit trois droits fondamentaux « pour les personnes en situation de handicap », dont le droit à l'intégration scolaire et sociale. Depuis vingt ans, l'accessibilité des environnements s'est déployée au regard de la loi du 11 février 2005 reconnaissant les droits « des personnes handicapées » dans tous les aspects de la vie et notamment « [...] l'accès aux sports et aux loisirs, ou encore l'accès aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. » ([Jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr), 2025). Ainsi rendre accessibles les environnements de loisirs pour des enfants désignés à besoins éducatifs particuliers est un enjeu sociétal crucial pour renforcer la participation de tous en Accueil Collectif de Mineurs. En ce sens, les professionnels tels que les directeurs, animateurs et Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap, jouent un rôle essentiel afin de réduire les inégalités d'accès. Pourtant, malgré un cadre législatif favorable, la mise en place d'un accueil adapté au sein de ces structures demeure un challenge au quotidien. En effet, les statistiques issues de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP, 2024) montrent une inégalité d'accès pour des enfants désignés en situation de handicap. Ces derniers sont réalisés en distinguant les périodes d'accueil, la première période dite périscolaire, qui correspond à l'accueil des mercredis et la période dite extrascolaire, correspondante aux périodes des vacances du calendrier scolaire. Au niveau national, il est recensé 7 709 ACM pour 8 302 communes pour la période dite périscolaire et déclarent 1 446 018 places ouvertes pour des enfants/jeunes âgés de 3 à 17 ans. Au sein de ces structures, il est comptabilisé 15 617, soit 1,1 %, enfants / jeunes en situation de handicap accueillis. Concernant les périodes extrascolaires, toutes vacances confondues, le taux d'accueil des enfants / jeunes en situation de handicap avoisine une moyenne de 0,9 %. Au niveau départemental, en Vaucluse, 260 ACM sont répertoriés et 23 764 places ouvertes pour des enfants/jeunes âgés de 3 à 17 ans. Ces mêmes statistiques, dénombrant 256 enfants/jeunes en situation de handicap accueillis, soit 1,1 % pour la période dite périscolaire. Concernant la période extrascolaire, 1% d'enfants/jeunes en situation de handicap sont accueillis.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Outre le fait de notifier que le pourcentage d'accueils d'enfants / jeunes en situation de handicap au sein du département du Vaucluse est équivalent à la moyenne nationale, il est important de souligner que le déploiement d'une démarche inclusive est une volonté soutenue par le département du Vaucluse.

En effet, le département du Vaucluse déploie, par exemple, le Pôle d'Appui et de Ressource Handicap Inclusion - PARHI84. Ce dispositif soutient la démarche inclusive à destination des ACM dans le cadre de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestions (Cog, 2023-2027), laquelle est signée entre la Caisse Nationale d'Allocation Familiale et L'État. Elle a pour mission de « *réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités et accueils péri et extrascolaires pour favoriser leur épanouissement et la prise d'autonomie, ainsi que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle* »¹, entre autres objectifs. (Caf.fr, 2025)

Dans cette dynamique qu'est l'accessibilité pour tous, ce mémoire propose une étude des processus d'accessibilisation au sein des ACM, afin d'identifier qu'elles sont les pratiques professionnelles et comment sont-elles mises en œuvre et en place pour favoriser l'accès des ACM à des enfants désignés à BEP. Il est important de souligner que cette notion « besoins éducatifs particuliers » ne renvoie pas à une catégorie figée, mais à une pluralité de situation. Ainsi, ce mémoire ne s'intéresse pas seulement à un type d'enfant, mais bien à la capacité des ACM à s'adapter à la diversité des profils dans une logique d'accessibilité universelle. Ce travail s'appuie sur plusieurs axes de réflexion.

La première partie vise à parcourir le cadre institutionnel et théorique, à travers l'état des lieux des différentes politiques publiques, des cadres réglementaires et des dispositifs déployés en faveur d'une démarche inclusive pour rendre accessibles les environnements de loisirs.

Afin de partager une lecture commune de ce travail, une définition des concepts clé mobilisés sera proposée. Les notions de « handicap ; situation de handicap » et « besoins éducatifs particuliers » seront définies à l'instar des recherches dans le

¹ A compter du 1er janvier 2024, les Alsh péri et extrascolaires ainsi que les accueils adolescents, peuvent bénéficier du complément inclusif Alsh. Cette aide financière complémentaire à la Pso Alsh s'élève à 4,50€ par heure d'accueil d'un enfant ou adolescent bénéficiaire de l'Aeeh.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

domaine de l'éducation inclusive. Aussi, afin de comprendre le concept d'« impératif de l'accessibilité », il convient d'en définir le registre lexical dans lequel il s'inscrit. Enfin, pour mieux appréhender le fonctionnement des ACM, lesquels constituent le terrain d'enquête de ce travail, une description sera proposée.

La deuxième partie de ce travail exposera le cadre méthodologique choisi et tentera d'analyser les dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre dans les ACM en corrélation avec les différents niveaux de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation des environnements (Feuilladieu, 2025). Ainsi, en s'appuyant sur les discours de professionnels exerçant dans des structures situées dans le département du Vaucluse, ce mémoire tentera de repérer des pratiques professionnelles mises en œuvre pour favoriser l'accès des environnements de loisirs aux enfants désignés à BEP et de faire émerger des dynamiques d'accessibilisation.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

PARTIE 1 : Cadre institutionnel et théorique.

1. Politiques publiques et institutionnelles

L'accessibilité aux loisirs pour des enfants désignés à besoins éducatifs particuliers repose sur un cadre institutionnel structuré par diverses politiques publiques et réglementations. La loi du 30 juin 1975 n°75-534 « d'orientation des personnes handicapées », ainsi que la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » constituent le fondement juridique de l'inclusion en France. Elles imposent aux structures de loisirs d'adapter leurs équipements et leurs pratiques afin de garantir l'accès pour des enfants désignés à besoins éducatifs particuliers.

De plus, la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU (2007), ratifiée par la France en 2010, et les recommandations sur l'éducation inclusive faites par l'UNESCO (2020) encouragent une approche universelle de l'accessibilisation des environnements de loisirs et éducatifs. Cette vision implique une transformation des pratiques et une évolution des représentations sociales afin de garantir une inclusion concrète des enfants désignés à BEP dans les Accueils Collectif de Mineurs.

La démarche inclusive au sein des ACM est portée par la Cog 2023-2027, signée entre la Cnaf et l'Etat. Elle a pour but de réduire les freins d'accès pour l'accueil d'enfant en situation de handicap². Ces institutions déploient également un accompagnement financier à destination des ACM.

Les éléments justifiant l'attribution d'un « complément inclusif » sont issus du rapport émis par la Mission Nationale Handicap (2018). Cette aide répond à plusieurs objectifs : compenser les surcoûts d'emploi d'Accompagnant d'Enfant en Situation de Handicap, permettre une continuité d'accueil des enfants en situation de handicap

² Il est noté que dans le cadre de Cog 2023-2027, le vocabulaire utilisé est essentiellement centré sur la notion de « situation de handicap ». Ce propos sera étayé dans le chapitre suivant.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

globale entre les temps dit « *familiaux /scolaires /périscolaires /extrascolaire³* » et enfin porter un changement de regard sur les différents types de handicap, appuyé par des actions de formation et/ou de sensibilisation.

Depuis cette dynamique impulsée par la Mission Nationale Handicap (2018), un réseau national des Pôle d'Appui et de Ressources Handicap et Inclusion PARHI a vu le jour en 2020. Plusieurs dispositifs ont été mis en place au niveau départemental pour accompagner les acteurs des ACM, avec à l'appui un référentiel partagé (Collectif PARHI, 2021), dans l'objectif de promouvoir un travail de réflexion et de production collective.

Dans la prolongation des avancées au niveau national, la CAF du Vaucluse, l'Etat et leurs partenaires CD, ARS, MDPH et CPAM⁴, lancent un appel à projet en 2023 pour la création du PARHI84. (*Annexe n°1.p65*)

Les actions du PARHI84 s'articulent entre 3 grands axes :

- 1- « Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire ;
- 2- Soutenir les professionnels du milieu ordinaire dans leur pratique d'accueil d'enfants en situation de handicap ;
- 3- Accompagner les parents dans la construction du parcours inclusif de leur enfant. »

Depuis octobre 2023, le PARHI84 porté par l'association Le Pas, propose des actions d'accompagnement aux familles et vise à soutenir les professionnels des ACM, pour favoriser une démarche inclusive au sein de leurs structures.

De fait, la mise en place de ce dispositif est une réponse au cadre législatif instauré par la Cog 2023-2027 et impulsée par les politiques publiques dans la construction d'une société inclusive, permettant ainsi de réduire les inégalités d'accès des environnements de loisirs aux enfants désignés à BEP.

En somme, une société inclusive s'appuie majoritairement sur les orientations des politiques publiques. Actualisées, ces dernières reposent sur une logique

³ C 2024-012 Complément inclusif Alsh PDF (caf.fr)

⁴ CD Conseil départemental – ARS Agence Régionale de la Santé – MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées – CPAM Caisse Primaire Assurance Maladie.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

d'accessibilité universelle et ce dans tous les domaines de la vie : éducation, emploi, culture, loisirs, etc. D'abord élaborées dans le champ du handicap, elles tendent vers une notion plus large que sont les besoins éducatifs particuliers, marquant ainsi une mutation sémantique et conceptuelle en faveur des orientations d'éducation inclusive. En ce sens, cette modification s'inscrit pleinement dans la conception de justice sociale proposée par Fraser (2011). L'auteure propose de penser la justice sociale en trois dimensions : « redistribution des ressources » ; « la reconnaissance » et « la participation ». (Ibid.). Elle affirme la nécessité de prendre en compte ces trois dimensions pour répondre aux enjeux sociétaux dans une démarche inclusive globale.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

2. Conceptualisation de l'accessibilité aux activités de loisirs.

S'atteler au sujet de l'accessibilité nécessite de définir les concepts clé mobilisés dans le cadre de ce travail de recherche. De plus, la réflexion autour du concept de l'accessibilité repose sur une conceptualisation précise, qui peut varier selon les contextes qu'ils soient professionnels, institutionnels ou académiques. Afin de permettre une lecture claire et partagée de ce mémoire, cette clarification conceptuelle permet également de poser un cadre théorique solide et de préciser mon positionnement.

2.1 Handicap et besoins éducatifs particuliers.

Handicap ou situation de handicap

L'Organisation Mondiale de la Santé définit le handicap dans le cadre de la *Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la santé* (CIF, OMS, 2002). En France, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » en appui sur cette classification, définit le handicap ainsi : « *constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive [...]* ». Cette conception souligne que le handicap ne réside pas uniquement dans les limitations fonctionnelles de la personne, mais découle de l'interaction entre les limitations d'activité liées à ses déficiences et aux obstacles présents dans l'environnement. Cette définition appelle à interroger les capacités des ACM à rendre accessibles leurs environnements de loisirs et ainsi permettre la participation de tous. L'accessibilisation - processus mis en œuvre pour rendre accessible - devient alors une dynamique centrale pour transformer ces environnements, en ajustant les pratiques, les supports et les postures professionnelles. Ces dynamiques contribuent non seulement à favoriser l'inclusion

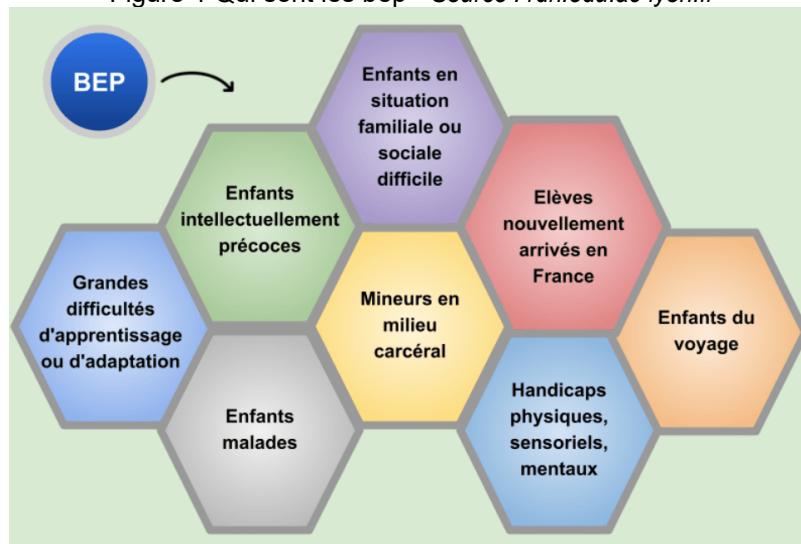
Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

des enfants désignés à BEP, mais tend à répondre plus largement à une accessibilité universelle.

Besoins éducatifs particuliers

La notion de « besoins éducatifs particuliers » de son origine « special educational needs) regroupe une diversité de profils d'enfants et d'adolescents qui, en raison de caractéristiques individuelles ou contextuelles, nécessitent des réponses éducatives différencierées, Warnock (1978). Elle inclut, entre autres, les enfants en situation de handicap, mais aussi des enfants en grande difficulté scolaire, allophones, ou issus de contextes socio-économiques fragilisés.

Figure 1 Qui sont les bep - Source : rdri.edu.ac-lyon.fr



Ces enfants ne forment pas un groupe homogène, mais partagent le besoin d'un environnement éducatif et social ajusté à leurs spécificités, « *Il s'agit d'élèves qui ne peuvent être scolarisés dans de bonnes conditions que si on leur prête une attention particulière pour répondre aux besoins qui leur sont propres.* » (DGESCO 2003, dans site.ac-aix-marseille.fr)

Dans le cadre des ACM, la reconnaissance de ces besoins éducatifs particuliers invite à repenser l'organisation des espaces, des activités et des relations éducatives en faveur de l'accessibilité universelle. Depuis plusieurs années, dans le cadre éducatif, le terme besoins éducatifs particuliers tend à se substituer à celui de handicap ou

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

situation de handicap, dans une volonté d'élargir la reconnaissance des besoins spécifiques au-delà des situations de handicap, reconnues en tant que tel, par la Maison Départementales des Personnes handicapées. De plus, souligné par Benoit (2020), l'usage de catégorisation pourrait freiner la participation des enfants désignés à BEP au sein des activités collectives, en leurs proposants des adaptations spécifiques, « [...] en rapport avec son dysfonctionnement individuel et sans tenir compte du rôle du contexte [...] » (D'Alessio, 2009, p44, dans Benoit, 2020), qui pourraient renforcer des inégalités d'accès au lieu de les réduire, en procédant à une stigmatisation involontaire.

L'évolution des vocables dans le paradigme inclusif

À travers la constitution d'un corpus à partir de textes législatifs, Feuilladieu (2025) met en avant l'évolution lexicale des vocables liés au paradigme inclusif, notamment dans le champ de l'éducation.

À partir de l'étude de cette analyse et des différentes lectures croisées sur les notions, nous proposons une synthèse récapitulative de l'évolution terminologique. (*Tableau 1*)

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 1 Synthèse de l'évolution terminologique lié au paradigme inclusif.

EPOQUE	VOCABLES DOMINANTS	PARADIGME	REMARQUES
Jusqu'au année 70	Anormal – Infirme – Invalidé – Déficient	Paradigme médical	Référence au corps pathologique, aux incapacités.
Années 80-90	Personne handicapée – Intégration	Paradigme d'intégration	Apparition d'une logique de compensation, approche centrée sur l'individu.
Année 2000 à aujourd'hui	En situation de handicap – Inclusion – Accessibilité – Besoins éducatifs particuliers	Paradigme inclusif	Décentrement du handicap vers l'environnement, reconnaissance de la diversité humaine.

VOCABULAIRE
PATHOLOGISANT



VOCABULAIRE CONTEXTUALISANT

L'évolution des termes utilisés témoigne d'un glissement d'un vocabulaire « pathologisant » à un vocabulaire « contextualisant ». En effet, « situation de handicap » est préféré à « personne handicapée », mettant davantage l'accent sur les situations vécues, soulignant l'impact de l'environnement sur les capacités d'agir.

Dans cette dynamique, il est observé un déplacement de la responsabilité : ce n'est plus à la personne de s'adapter coûte que coûte, mais à la société de rendre accessibles les environnements. De plus, ce glissement sémantique s'élargi et vise à intégrer une diversité de profils de personne, en prenant compte des « besoins éducatifs particuliers » sans nécessairement passer par une reconnaissance administrative auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Toutefois, ce glissement sémantique n'est pas toujours suivi d'une évolution dans les critères d'accès aux divers dispositifs d'accompagnement. Certes, des différences de définitions sont employées dans différents pays (OCDE, 2001). À titre d'exemple, la Caisse d'Allocation Familiale, maintient une distinction d'identification stricte dans ses modalités de financement, dans le cadre du « Complément d'Inclusion » proposé

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

comme dispositif d'accompagnement des ACM au sein de la Cog 2023-2027. En effet, il est réservé seulement pour l'accueil d'enfants reconnus en situation de handicap – SH, par la MDPH et bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé - AEEH. Les enfants désignés à BEP - non reconnus administrativement comme porteurs de handicap, ou encore les enfants reconnus SH sans versement d'AEEH - ne sont donc pas éligibles à ces aides spécifiques, bien qu'ils nécessitent parfois des adaptations similaires. Cette distinction souligne un décalage entre la reconnaissance des besoins sur le terrain et les critères réglementaires d'accès aux aides, posant la question de l'équité dans l'accès aux ressources et à l'accompagnement.

2.2 Concept d'accessibilité

La grammaire de l'accessibilité.

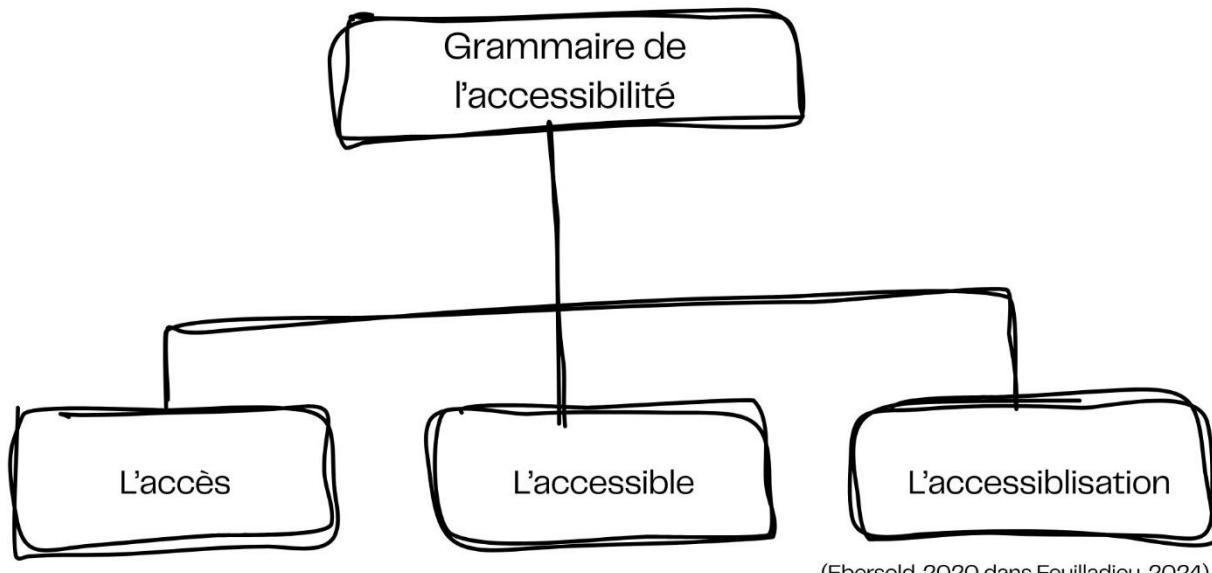
L'accessibilité, dans sa définition élargie par la loi du 11 février 2005, ne se limite pas à la seule accessibilité physique des lieux. Elle s'étend à l'accès aux droits, aux services, à la communication, à l'information et à la participation sociale.

Pour Ebersold (2019), l'impératif d'accessibilité porté par les politiques impose « aux environnements, aux services et aux objets de se rendre universellement accessibles au plus grand nombre et de s'adapter aux particularités de chacun pour prévenir toute forme d'obstacle à la participation sociale ». En somme, il s'agit de la capacité d'un environnement à s'adapter à la diversité des besoins des individus permettant à chacun de participer pleinement aux activités de la vie quotidienne.

Aussi, Ebersold (2020) propose, dans la lignée des travaux de Plaisance (2015), la notion de « grammaire de l'accessibilité », notion que nous mobilisons dans le cadre de ce travail. (Figure 7).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Figure 2 Schéma des notions constitutantes la grammaire de l'accessibilité



L'articulation des trois niveaux : accès, accessible et accessibilisation, permet de concevoir l'accessibilité comme un processus dynamique.

En effet, penser l'environnement accessible à tous (l'accessible), amène la mise en place de conditions (accès), par le déploiement de transformation des environnements (accessibilisation). Cette conception permet d'initier une démarche d'accessibilité à l'instar, d'ajustement, d'adoptions de l'environnement a posteriori. (Logique inclusive vs logique intégrative).

Dans le cadre de l'accessibilité scolaire, celle-ci implique un accès légitime à la participation de tous les élèves, à la possibilité pour chaque élève de prendre part et d'assumer pleinement leurs postures d'élèves. (Ebersold, 2020). Dans le champ des loisirs et plus spécifiquement des Accueils Collectifs de Mineurs, l'accessibilité renvoie donc à la possibilité pour tous les enfants – y compris ceux ayant des besoins éducatifs particuliers de s'inscrire, d'être accueillis, de participer activement et de bénéficier de l'ensemble des actions éducatives, culturelles ou ludiques, dans des conditions équitables. Ainsi, saisir de la grammaire de l'accessibilité paraît pertinent pour garantir l'accès à tous, au prisme de la justice sociale, permettant ainsi une

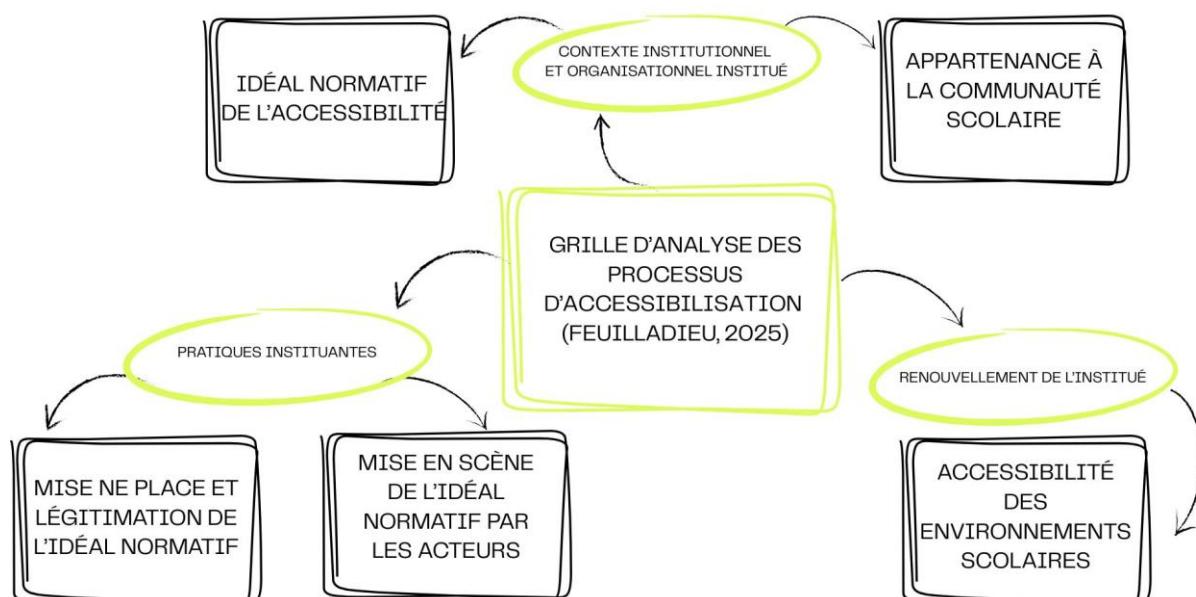
Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

participation et une reconnaissance équitable. De fait, Ebersold & Feuilladieu souligne que la mise en œuvre de pratiques éducatives inclusives est une mission cruciale des équipes éducatives (Ebersold & Feuilladieu, 2021), en lien, avec les directives des politiques publiques. Elles invitent les professionnels à repenser les normes éducatives, tout en valorisant la diversité des élèves, et ce afin de favoriser l'accès des environnements scolaires ou de loisirs, dans une logique d'accessibilité collective.

Grille d'analyse des processus d'accessibilisation

Feuilladieu (2025) a développé une grille d'analyse du processus d'accessibilisation des environnements scolaires permettant de rendre compte des organisations, pratiques et ajustements mis en œuvre pour rendre les environnements accessibles à tous. La figure 8, propose une vision synthétique de sa conception autour des composantes « *contexte institué, pratiques instituantes et renouvellement de l'institué* » et des cinq niveaux détaillés ci-après.

Figure 3 : Carte mental synthétisant la Grille d'analyse du processus d'accessibilisation des environnements scolaires.



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- **Niveau 1 : « Idéal normatif de l'accessibilité »** : ce niveau explore les conceptions de l'accessibilité et comment elles sont assimilées.
- **Niveau 2 : « Appartenance à la communauté scolaire »** : ce niveau analyse l'affiliation des individus au groupe, en questionnant l'usage des catégories nominatives et les frontières d'appartenance.
- **Niveau 3 : « Mise en place et légitimation de l'idéal normatif »** : ce niveau fait paraître les logiques des pratiques de mise en accessibilité au regard de « l'idéal normatif ».
- **Niveau 4 : « Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs »** : ce niveau observe la mise en œuvre des processus d'accessibilisation des acteurs permettant l'accès à.
- **Niveau 5 : « Accessibilité des environnements scolaire »** : Enfin ce dernier niveau, évalue l'accessibilité par la participation sociale et l'engagement des publics.

Cette grille offre un cadre conceptuel et méthodologique, proposant des « *descripteurs notionnels des territorialités, des pratiques et des expériences, afin d'identifier si les pratiques étudiées constituent (ou pas ou partiellement) des dynamiques d'accessibilisation scolaire.* » (Feuilladieu, 2025, p62), il convient désormais de contextualiser l'usage de cette grille en vue d'identifier par quel moyen les différents niveaux de la grille d'analyse s'adaptent aux réalités de terrain propres aux ACM. (Tableau 2. p,26)

2.3 Accueil Collectif de Mineurs

Les Accueils Collectifs de Mineurs définissent les différentes structures accueillantes, en dehors du temps scolaire, des enfants et adolescents âgés de moins de 18 ans dans le cadre des loisirs. Les ACM sans hébergement - anciennement nommé « centre de loisirs » ou « centre aéré », les ACM avec Hébergement ou encore les accueils de scoutisme. Ils sont catégorisés au regard de leurs fonctionnements et du public accueillis. Ci-après une synthèse des différents types d'ACM est proposée (Tableau 2).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 3 Synthèse des différents types d'Accueils Collectifs de Mineurs⁵

Type ACM	ACM SANS HEBERGEMENT		ACM AVEC HEBERGEMENT				ACCUEIL DE SCOUTISME
SOUS CATEGORIE	Accueil de loisirs (anciennement nommé centre de loisirs ou centre aéré)	Accueil Jeune	Séjour de vacances (anciennement appelé colonie de vacances)	Le séjour court	Séjour spécifique	Séjour de vacances dans une famille	Ø
PUBLIC ACCUEILLIS	3 -13 ans	14-17 ans	Ø	Ø	Sup à 6ans	Ø	Ø
CAPACITES D'ACCUEIL	7 à 300	7 à 40	Sup à 7	Sup à 7	Sup à 7	2 à 6	Sup à 7
DUREE D'ACCUEIL	Min 14 jours/an Min 2h/jour	Min 14 jours/an	Sup à 4 nuits	Entre 1 et 3 nuits	Séjours sportifs, artistiques, culturel...	Sup à 4 nuits	Ø

Dans tous les cas, les ACM sont encadrés par le Code de l'action sociale et des familles (articles L.227-1 à L.227-12) et réglementés par la Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA,2024). Les ACM doivent répondre à des obligations en matière de sécurité, d'encadrement, et de projet éducatif.

En effet, leurs fonctionnements reposent sur l'élaboration de deux documents essentiels :

- Le projet éducatif, produit par l'organisateur (collectivité, association, structure privée...), qui définit les valeurs, les objectifs éducatifs et les moyens mis en œuvre.

⁵ Tableau effectué à partir des définitions des ACM. Source : <https://www.jeunes.gouv.fr/les-accueils-collectifs-de-mineurs-208>

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- Le projet pédagogique, rédigé par la direction de l'accueil, qui transforme les objectifs du projet éducatifs en objectifs pédagogiques, en développant les activités, les méthodes, l'organisation du quotidien à mettre en œuvre.

Les ACM s'inscrivent dans une mission de service public en matière d'éducation populaire et ont pour objectif de contribuer au développement global de l'enfant en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomie, la créativité, l'accès à la culture et aux loisirs (DJEPV,2024). De plus, ces structures fournissent un espace d'apprentissage informel complémentaire à l'école, dans lequel les enfants développent leurs relations sociales et construisent leur identité. À travers l'interaction avec leurs pairs et les encadrants, au sein d'activités pensées collectivement.

Dans une démarche inclusive, l'ACM se doit d'adapter son fonctionnement pour permettre l'accès à tous, en réponses aux cadres législatifs et réglementaires qui les gouvernent. Cette évolution soulève des enjeux en matière d'accessibilité.

Les enjeux actuels de l'inclusion dans les Accueils Collectifs de Mineurs

Dans un contexte où les politiques publiques encouragent une société plus inclusive, les ACM prennent une place centrale dans la transformation des environnements de loisirs.

Une mission éducative élargie

Au-delà de leur rôle de socialisation et d'accès aux loisirs, les ACM participent activement au développement global de l'enfant, dans une logique de co-éducation avec les familles et l'école. Cette mission éducative suppose de prendre en compte la diversité des enfants accueillis, en adaptant les pratiques éducatives aux besoins spécifiques.

Un cadre réglementaire qui évolue

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a marqué un tournant majeur en affirmant le droit à la participation de tous, y compris dans les temps de loisirs. Elle impose aux

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

structures de droit commun – dont les ACM – de garantir l'accessibilité des activités aux enfants en situation de handicap. Ce droit a été réaffirmé par la Stratégie nationale pour l'autisme et les TND 2018-2022 - et reconduite jusqu'en 2027, qui encourage la participation sociale des enfants en situation de handicap et BEP, dès le plus jeune âge, notamment dans les espaces extrascolaires. (Handicap.gouv.fr, 2021)

Vers des environnements de loisirs accessibles

Les recherches en éducation inclusive soulignent l'importance de créer des environnements flexibles, sécurisants et stimulant la participation de tous. (Plaisance, 2007 ; Lafortune, Doudin & Curchod-Ruedi, 2010). En effet, les auteurs renforcent l'idée d'orienter les pratiques éducatives vers une équité sociopédagogique. En cela, les pratiques mises en œuvre dans les ACM impliquent une réorganisation structurelle et l'adoption d'une posture professionnelle au sein du paradigme inclusif, prenant en compte la diversité des enfants accueillis quels que soient leurs besoins.

Lien entre les enjeux de l'inclusion en ACM et la grille d'analyse du processus d'accessibilisation

L'inclusion au sein des ACM s'inscrit donc dans une dynamique éducative et sociale qui vise à permettre l'accès effectif de tous les enfants, quel que soit leur profil, à des expériences de loisirs riches, sécurisantes et formatrices (DJEPVA, 2024). Précisément, les ACM répondent à des objectifs éducatifs, tels que : favoriser le vivre ensemble, l'autonomie ou encore, accompagner l'enfant dans son développement global. Ainsi, elles offrent des activités collectives, ludiques adaptés aux âges et aux besoins des enfants. Ces espaces privilégient l'apprentissage informel et l'expérimentation sociale. Défais de contraintes scolaires, les enfants peuvent développer des compétences transversales comme, par exemple, l'acquisition de l'autonomie, le travail de coopération, ou encore la communication, tout en construisant leur identité personnelle et sociale.

Ainsi, pour passer de l'intention à la réalisation concrète de cette inclusion, il est nécessaire d'observer les effets des pratiques éducatives au prisme du concept d'accessibilité. Cela signifie que la mise en accessibilité, par des actions concrètes

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

comme l'adaptation matérielle, pédagogique ou encore, dans une logique organisationnelle et structurelle globale, permet à tous les enfants de participer pleinement aux activités, autrement dit, penser l'accessibilité en tant que principe. En effet, si l'accessibilité est conçue comme engagement de principe, l'étudier au travers de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025) permet une étude contextualisée des dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre par les professionnels. Néanmoins, certaines logiques institutionnelles peuvent produire des tensions, et particulièrement liés à la catégorisation nominative des enfants désignés à besoins éducatifs particuliers. En effet, l'accessibilité tend à réduire des inégalités d'accès, alors que certaines dynamiques d'accessibilisation mobilisées pourraient figer l'enfant dans un stigmate. Comme le souligne Benoit (2020), le recours massif aux catégorisations pourrait masquer les effets des contextes environnementaux. L'auteur conclut que la notion BEP peut être autant un outil du paradigme inclusif et participer à la fois aux discriminations scolaires. Il met en avant l'importance dont elles peuvent être mobilisées au profit d'une réelle inclusion et ainsi effacer les inégalités d'accès en isolant ou stigmatisant l'enfant. Enfin, il soutient l'usage des BEP au sein d'une transformation des pratiques éducatives dans une logique inclusive, contrairement à une logique compensatrice qui, quant à elle, tend à atténuer des difficultés individuelles par des dispositifs spécifiques. De fait, pour interroger les conditions concrètes d'accessibilité des ACM et dépasser une approche stigmatisante des BEP, mobiliser la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025) permet d'explorer les pratiques éducatives mises en œuvre, en mettant en lumière, des dynamiques d'accessibilisation à l'égard des représentations et des notions conceptuelles des professionnels.

Interprétation des cinq niveaux de la grille d'analyse au regard des pratiques en ACM
La grille d'analyse offre un cadre méthodologique pour interroger les dynamiques d'accessibilisation dans les ACM pour observer les mouvements pratiques pour repérer les potentialités transformatrices. (Tableau 4)

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 4 Les pratiques professionnelles des ACM au prisme des 5 niveaux d'analyse de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation.

Niveau d'analyse adapté au champ des ACM	Descripteur au regard des ACM	Dimension symboliques et pratiques explorées par les niveaux de la grille initiale (Feuilladieu, 2025)
Idéal normatif de l'accessibilité	Connaissance et référence aux textes dans les pratiques	<i>Formes d'institutionnalisation de l'accessibilité et les marges d'interprétation laissées aux structures.</i>
Appartenance au groupe (communauté scolaire)	Reconnaissance des enfants à besoins éducatifs particuliers comme membres à part entière du groupe.	<i>Logiques d'appartenance, les usages des catégories et les effets d'inclusion/exclusion symboliques ou effectifs.</i>
Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Capacité des professionnels à faire appels aux dispositifs existants. Relation entre la direction et les animateurs dans le cadre d'un travail collaboratif.	<i>Traduction de l'idéal normatif en pratiques concrètes, les innovations locales, les marges de manœuvre laissées aux professionnels.</i>
Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Mise en œuvre des pratiques au regard des dispositifs existants de la structure.	<i>Formes visibles d'engagement inclusif, les usages accessibilisant des outils.</i>
Accessibilité des environnements de loisirs (scolaire)	Participation réelle de tous les enfants. Mesure les effets des démarches sur les capacités d'agir, d'interagir et de se sentir pleinement au sein du groupe ⁶ .	<i>Effets capacitants et démocratisants des environnements, mais aussi les éventuelles résistances à un changement structurel en profondeur.</i>

⁶ Ici, la notion groupe renvoie à l'ensemble des individus au sein de l'ACM, composé des encadrant : animateurs, directeur ou autres professionnels/intervenants ainsi que les enfants.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

2. Problématique de recherche.

Si les ACM sont considérés comme des espaces ouvert à tous et, si le cadre réglementaire impose l'accès de ces environnements à des enfants désignés à BEP, l'application concrète des politiques publiques liées au paradigme inclusif est toutefois marquée par de nombreuses tensions.

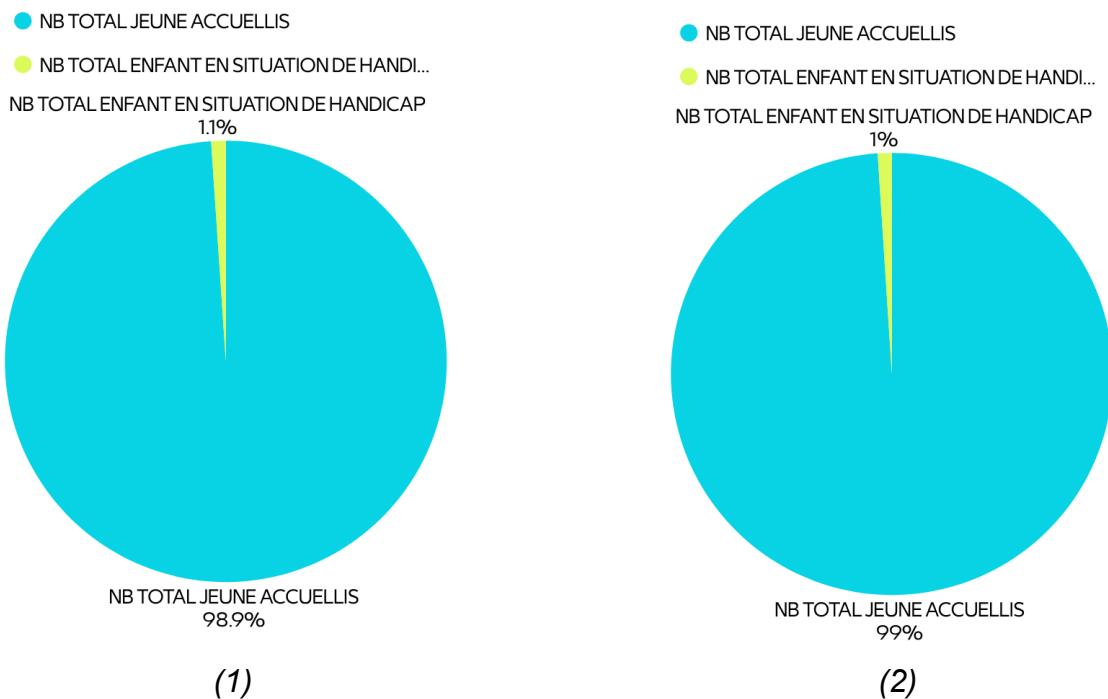
Les analyses sociocritiques comme celle développé par Plaisance (2024) révèle des effets paradoxaux de l'injonction à l'inclusion. Ainsi en cherchant à répondre aux normes d'accessibilité universelle, les professionnels pourraient être sous l'influence des prescripteurs en omettant la construction d'une réflexion contextualisée.

Aussi, alors que la construction de la notion BEP permet de prendre en compte l'individualité de chacun (Benoit 2020, Payet et Ruffin, 2021), elle démontre une tension existante entre une logique de catégorisation et une logique de normalisation.

Enfin, Ebersold (2017) soulève plusieurs freins dans le cadre d'une réelle démarche d'accessibilité par le manque de formation des équipes, ou encore un manque de ressources adaptées, une rigidité des organisations et une résistance au changement au sein des équipes éducatives. Parallèlement, les statistiques de l'INJEP (2024) évoquent un accès limité aux environnements de loisirs pour les enfants en situation de handicap. (*Figure 4*). Toutefois, il convient de relever une différenciation dans la nomination des catégorisations au sein de ces statistiques. En effet, ces derniers comptabilisent des enfants reconnus par la MDPH en situation de handicap, et non des enfants désignés à BEP. Ces données renvoient aux questions de l'usage de la terminologie des besoins éducatifs particuliers au sein des cadres législatifs et réglementaires.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Figure 4 Récapitulatif des données statistiques des ACM des périodes périscolaires (1) et extrascolaires (2) au niveau départemental - focus en Vaucluse - issues de l'INJEP - MAJ Novembre 2024



À l'instar des données conceptuelles exposées et notifiant une faible représentation d'inclusion au sein des ACM, il paraît nécessaire d'étudier les dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre permettant ou limitant l'accès aux environnements de loisirs.

Dès lors, la question centrale de ce travail est **en quoi les dynamiques d'accessibilisation ouvrent l'accès des environnements de loisirs pour des enfants désignés à besoins éducatifs particuliers au sein des ACM ?**

Il est crucial de comprendre en quoi des organisations et pratiques éducatives et des aménagements adaptés ouvrent l'accès des environnements de loisirs à tous les enfants dans le cadre d'activité et de temps communs et partagés.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

À partir des éléments présentés, nous formulons les hypothèses suivantes :

- 1- Le déploiement de dynamiques d'accessibilisation au cœur des organisations et pratiques éducatives mises en place et mises en œuvre par les professionnels des ACM — directeurs, animateurs et AESH — contribue à favoriser l'accès aux environnements de loisirs pour les enfants désignés à besoins éducatifs particuliers ;
- 2- Les dynamiques d'accessibilisation identifiées varient selon le statut des professionnels en ACM.

Ces hypothèses s'appuient sur l'idée que les pratiques à visé inclusive ne sont pas simplement le résultat d'une application des normes légales, mais qu'elles dépendent aussi de l'engagement des professionnels à mettre en place des ajustements concrets et adaptés au sein des structures de loisirs.

PARTIE 2 : Méthodologie

1. Justification du choix méthodologique

Afin d'explorer les pratiques inclusives mises en œuvre dans les ACM, ce travail s'inscrit dans une démarche mixte à dominante qualitative, afin de comprendre comment les professionnels agissent pour rendre les environnements de loisirs accessibles aux enfants désignés à BEP.

Après quoi, une analyse d'ordre quantitative est effectuée, permettant de faire émerger les occurrences des champs lexicaux mobilisés afin d'identifier des divergences ou non, au regard des statuts professionnels.

Par conséquent, nous effectuons des entretiens semi-directifs, méthode particulièrement adaptée à l'étude de phénomènes complexes et ancrée dans la réalité professionnelle, telles que les dynamiques d'accessibilisation. Ensuite, l'analyse des données est conduite à l'aide d'une grille de lecture des entretiens (*Tableau 5.p36*) élaborée à partir du modèle de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025). Elle permet de structurer l'interprétation des propos recueillis autour de différents niveaux d'action : institutionnel, organisationnel, relationnel et pédagogique / matériel. Ce cadre analytique offre un outil pertinent pour interroger la manière dont les dispositifs inclusifs se déploient concrètement dans les ACM et contribuent — ou non, ou partiellement — à la transformation des environnements de loisirs. Le choix de l'entretien semi-directif s'impose ici comme un outil méthodologique adapté, en effet, il permet de recueillir le récit des professionnels sur leurs pratiques, tout en laissant émerger des dimensions parfois inattendues (Kaufmann, 2011). Contrairement aux entretiens directifs, ce format offre une souplesse qui autorise l'exploration en profondeur des perceptions des acteurs, tout en assurant une certaine cohérence grâce à un guide d'entretien structuré autour de thématiques précises (Blanchet & Gotman, 2010).

En favorisant une parole libre mais orientée, cet outil permet d'appréhender la diversité des contextes d'accueil et des pratiques éducatives, tout en contribuant à une

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

meilleure compréhension des dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre, permettant ainsi de répondre à l'hypothèse que « *le déploiement de dynamiques d'accessibilisation au cœur des organisations et pratiques éducatives mises en place et mises en œuvre par les professionnels des ACM — directeurs, animateurs et AESH — contribue à favoriser l'accès aux environnements de loisirs pour les enfants désignés à besoins éducatifs particuliers* ».

Aussi pour répondre à la seconde hypothèse que « *les dynamiques d'accessibilisation identifiées varient selon le statut des professionnels en ACM.* », le corpus d'entretien fait l'objet d'une analyse textuelle à travers une démarche statistique. Cette analyse, nous permet de faire émerger – ou pas – des différences lexicales, notamment utile pour comprendre des différences entre divers groupes sociaux. (Guérin-Pace, 1997). En effet, des méthodes statistiques peuvent faire émerger des différences lexicales significatives liées aux caractéristiques sociodémographiques, tel que le statut professionnel, retenu dans le cadre de ce mémoire. Par conséquent, nous utiliserons le logiciel IRaMuTeQ, proposant des analyses de corpus de textes, par un système de classification hiérarchique descendante (Reinert, 1983) et des analyses factorielles de correspondances (Benzécri, 1973). Cette méthode permet alors de représenter des proximités ou des oppositions significatives entre les vocables mobilisés par les différents professionnels et le rôle qu'ils occupent au sein des ACM. Elle permet une lecture socio-discursive des représentations de l'accessibilité en complémentarité de l'analyse qualitative.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

2. Présentation du terrain d'enquête et de la population étudiée

Ce travail s'inscrit dans le champ des environnements de loisirs, en s'intéressant aux ACM et plus précisément de type Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ces structures accueillent les enfants de 3 à 13 ans, en dehors du temps scolaire et ont pour mission de proposer des activités éducatives, culturelles et de loisirs, adaptées à l'ensemble des publics. Elles constituent des espaces privilégiés de socialisation, de découverte et de développement personnel, où se posent de manière concrète les enjeux de l'accessibilité et de l'inclusion.

Le terrain d'enquête est constitué de plusieurs ALSH, situés dans le département du Vaucluse et sélectionnés en raison de leur engagement affirmé en matière d'accueil inclusif, ainsi que de leurs diversités en termes de taille, de statut (associatif, municipal...) et de leur capacité d'accueil. (*Tableau 2.p33*).

Ces structures présentent des modalités d'inclusion variées, allant d'un accueil informel et spontané à des dispositifs plus structurés, incluant parfois la présence de professionnels spécialisés. Cette hétérogénéité constitue un atout pour saisir la pluralité des pratiques et des dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre.

L'échantillon retenu est composé comme suit :

- Des directeurs, directeurs adjoints et animateurs, qui sont des acteurs clés dans l'organisation et la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques.
- Un AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) intervenant parfois en soutien dans les structures de loisirs, dont le point de vue permet d'éclairer les formes de coopération et les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accessibilité.

L'échantillonnage est raisonné (Paillé & Mucchielli, 2016), fondé sur une logique de diversification des contextes d'intervention et des expériences professionnelles, dans le but de recueillir une vision riche et contrastée des pratiques inclusives en ACM.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Au total, sept entretiens semi-directifs ont été réalisés au sein de quatre ACM. Ils permettent d'identifier les postures des professionnels, ainsi que d'éventuels leviers et freins rencontrés dans la mise en œuvre de l'accessibilité.

Tableau 2 : Répartitions des entretiens en fonctions des structures et des statuts professionnels.

CODE ACM	ENTRETIEN	STATUT	TYPE ACM	CAPACITE ACCUEIL
ACM 1	1	DIRECTEUR	ACM SANS HEBERGEMENT COMMUNAL	70 enfants de 3 à 13 ans
	2	DIRECTEUR ADJOINT		
	3	AESH		
ACM 2	4	DIRECTEUR	ACM SANS HEBERGEMENT COMMUNAL	30 enfants de 3 à 13 ans
ACM 3	5	DIRECTEUR ADJOINT	ACM SANS HEBERGEMENT ASSOCIATIF	28 enfants de 3 à 13 ans
	6	ANIMATEUR		
ACM 4	7	ANIMATEUR	ACM SANS HEBERGEMENT COMMUNAL	80 enfants de 3 à 13 ans

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

3. Posture de recherche et recueil de données : rigueur et réflexivité

3.1 Posture de recherche

Mon positionnement de recherche s'inscrit dans une posture à la fois de chercheuse et de direction exercée au sein d'un ALSH, dans le territoire étudié. Ce double positionnement confère une connaissance fine du terrain ainsi qu'un lien de confiance avec les professionnels interrogés. Néanmoins, une vigilance méthodologique constante a été maintenue afin d'assurer une distance dans la conduite de la recherche (Paillé & Mucchielli, 2016). En effet, en tant que chercheuse impliquée à la fois professionnellement et personnellement, il semblait important de conserver une posture engagée et réflexive. Ma posture s'inscrit dans une logique de recherche qualitative compréhensive (Weber, 2011), reconnaissant que le regard du chercheur n'est jamais réellement neutre, mais situé. Ainsi, j'ai tenté de conserver un regard objectif afin d'éviter de surinterpréter les données recueillies. (Becker, 2002)

Les entretiens réalisés ont été enregistrés puis retranscrits à l'aide du logiciel Turboscribe. Chaque transcription a ensuite été relue attentivement et les verbatims ont fait l'objet d'une reprise manuelle, afin de garantir la fidélité des propos tenus, en respectant leur dimension réaliste et contextuelle. Ce travail minutieux a permis de constituer un corpus de données qualitatives.

L'analyse repose ensuite sur une catégorisation des registres lexicaux issus des données à l'aide du logiciel IRaMuTeQ, donc sur une démarche rigoureuse et structurée, visant à faire émerger des pratiques professionnelles sous-jacentes aux dynamiques d'accessibilisation mises en œuvre au sein des ALSH. L'usage de cet outil a permis une distinction objectivante des données recueillies.

Ce traitement qualitatif et quantitatif vise ainsi, à dégager des éléments de compréhension sur la manière dont les dynamiques d'accessibilisation s'inscrivent - ou peinent à s'inscrire - dans le quotidien des ALSH, et comment elles participent à rendre accessibles les environnements de loisirs.

L'analyse des données est scindée en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous opérons une analyse d'ordre qualitative à l'aide d'un tableau Excel (*Annexe 2.p80-82*).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Chaque entretien est décomposé de manière à classer les verbatims au regard des niveaux proposés (institutionnel – organisationnel – relationnel et pédagogique / matériel). Dans un second temps, le logiciel IRaMuTeQ a été utilisé pour identifier et classer les vocables mobilisés et en faire ressortir des co-occurrences lexicales. Les données relevées de ce logiciel sont comparées au travail initial de classement des verbatims. Conséquemment, le croisement d'une analyse qualitative et quantitative vise à identifier le nombre d'occurrences de vocables dans l'ensemble des entretiens ; de ce fait, à en définir le niveau d'analyse dominant dans lequel ils s'inscrivent et à faire émerger une divergence – ou pas – dans les discours des professionnels au regard de leur statut.

3.2 Recueil des données

Un cadre structurant issu de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation.

Afin de structurer l'analyse des données recueillies, une grille de lecture (*Tableau 5*) a été élaborée à partir du modèle développé par Feuillardieu (2025). Cette grille propose une lecture dynamique et contextualisée de l'accessibilité en ALSH. Ce choix permet d'observer les pratiques professionnelles à plusieurs niveaux : institutionnels, organisationnels, relationnels, pédagogique et matériel.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 5 Modèle Grille de lecture des entretiens

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés
1 - Idéal normatif de l'accessibilité	Institutionnel	Administratif relatif au fonctionnement Références à la loi ou aux recommandations Partenariats acteurs territoriaux
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif		Formation des équipes Fonctionnement des inscriptions Répartition des rôles / statut Temps dédié à l'accueil spécifique Temps dédié aux réunions d'équipe
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs		Posture des professionnels Posture des professionnels dans le paradigme inclusif Relations avec les familles Connaissance théorique des besoins Connaissance des besoins des enfants inscrits Lien avec les enfants Lien entre pairs Lien en équipe Lien avec la direction
5 - Accessibilité des environnements de loisirs. 2 - Appartenance à la communauté/groupe*	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces Mise en place et adaptation des activités Utilisation d'outils spécifiques Affiliation au groupe Participation active de l'enfant Mise en œuvre du projet pédagogique

Description des niveaux analysés dans le cadre des entretiens.

Niveau institutionnel : il concerne les dimensions politiques, juridiques, et les orientations portées par les structures (projets éducatifs, engagements statutaires, partenariats institutionnel).

Niveau organisationnel : il observe les modalités concrètes de fonctionnement, la répartition des rôles, les aménagements d'accueil, les temps collectifs, les ressources mobilisées.

Niveau relationnel : ce niveau explore la qualité des interactions entre professionnels, enfants et familles, ainsi que la construction de l'inclusion à partir de la posture professionnelle.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Niveau pédagogique et matériel : il interroge les conditions physiques d'accueil (espaces, accessibilité physique, supports, outils pédagogiques) et la mise en place de solution d'adaptation des activités aux besoins spécifiques.

Chaque entretien a été analysé à travers ces entrées, en croisant les éléments verbalisés par les participants avec les axes transversaux identifiés dans le cadre théorique.

*Il convient de souligner le glissement du niveau 2 « appartenance à la communauté / affiliation au groupe », initialement inscrit dans la composante « *contexte institutionnel et organisationnel institué* » (Feuilladieu, 2025), au sein du niveau pédagogique / matériel de notre grille de lecture. En effet, Feuilladieu montre que « *l'articulation des notions d'accès, de partage, d'hospitalité et d'adressage, mettent à jour en quoi les cadres sociaux et les pratiques de nominations et de qualification, soit valorisent, individuent, personnalisent, les élèves nommés, soit les dévalorisent, les dépersonnalisent voire les infra-humanisent* » (2025, p.63). Or dans le cadre de ce travail d'analyse, cette notion est pensée dans une logique d'accessibilité où l'environnement pédagogique et matériel devient un vecteur essentiel au sentiment d'appartenance au groupe. Autrement dit, si l'adaptation de l'environnement est effective, la participation de l'enfant deviendrait possible. Il pourrait vivre une expérience d'inclusion et une reconnaissance au sein du groupe. Il convient toutefois de nuancer cette réflexion, car la participation bien qu'elle soit rendue possible par une mise en accessibilité favoriserait probablement une certaine stigmatisation. Cette mise en relation entre les dimensions environnementales et relationnelles est interrogée dans le cadre de cette étude, afin de faire émerger - ou pas - un véritable sentiment d'appartenance et de reconnaissance lié à la participation.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

4. L'analyse des données

4.1 L'analyse des co-occurrences.

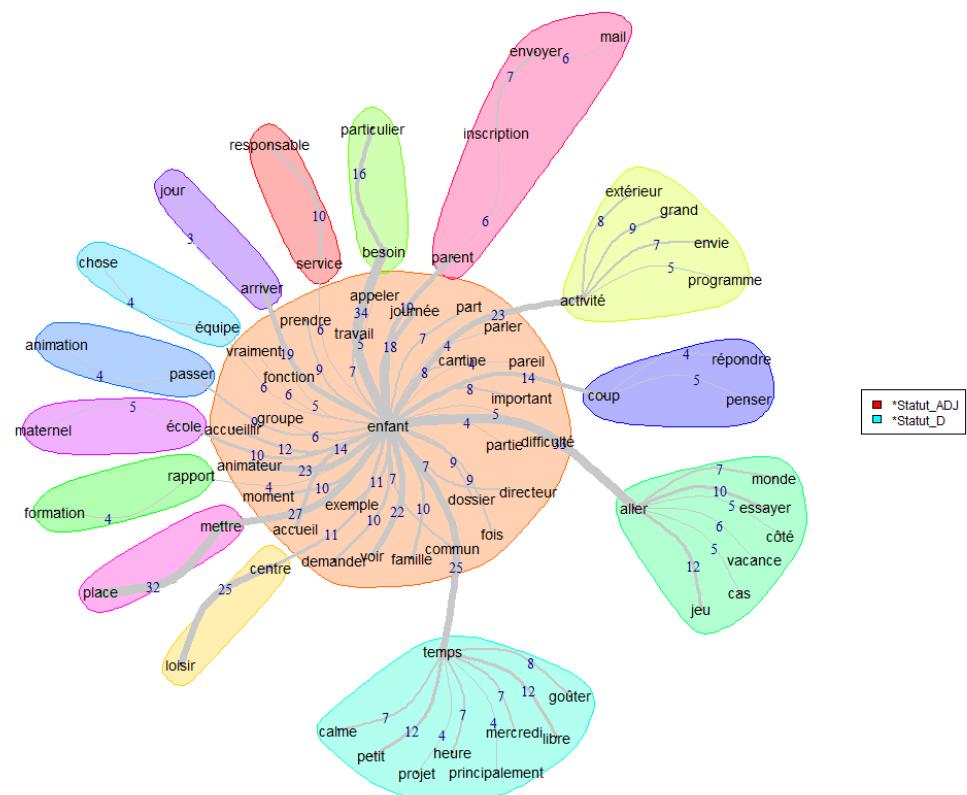
Cette partie d'analyse vise à identifier les co-occurrences lexicales des différents entretiens et d'identifier les notions auxquelles elles se réfèrent. Pour effectuer ce travail, les entretiens ont été scindés en deux groupes : directeurs et directeurs adjoints d'une part, animateur et AESH d'autre part.

Des co-occurrences au sein des discours de directeurs et directeurs adjoints.

L'exploration des arbres des co-occurrences (*Figure 5et 6*) permet de mettre en évidence l'utilisation du mot « enfant » au cœur du corpus d'entretien.

Dans l'analyse des co-occurrences des discours des directeurs et directeurs adjoints, plusieurs verbes d'actions sont mis en lien avec cette notion, comme « appeler (34) », « mettre (27) ou encore « temps (25) », « animateur (23) et « accueil (14) » (*Figure 11*).

Figure 5 Arbre des co-occurrences lexicales issues des entretiens des directeurs et directeurs adjoints.



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

A travers une sélection de verbatims, un travail de repérage des pratiques professionnelles sera exposé à l'aide de la grille de lecture des différents niveaux et des indicateurs proposés dans cette étude. Cette première étape effectuée et afin de faire émerger - ou pas - des dynamiques d'accessibilité en se référant à la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025), un lien entre les co-occurrences et les fonctions d'accessibilités sera établit.

- *Extrait 1 : Verbatim issus de l'entretien d'un directeur.*

« [...]je veille dans ces missions à faire respecter les missions de l'animateur qui sont d'assurer la sécurité physique et de préparer les activités. » (**^{*}Statut_Directeur *ENT_1 *0 1)

Dans ce verbatim, le directeur met en avant le rôle de l'animateur. Le lien entre « enfant » et « animateur » est exprimé par le biais des responsabilités données à l'animateur « assurer la sécurité physique » ou encore « préparer les activités ». Aussi, le directeur « veille à faire respecter... » d'un point de vue managérial.

Tableau 6 Verbatim au regard de la grille de lecture.

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Organisationnel	Formation des équipes	
		Fonctionnement des inscriptions	
		Répartition des rôles / statut	« Veille à faire respecter les missions de l'animateur » ; « Assurer la sécurité physique » ; « Préparer les activités »
		Temps dédié à l'accueil spécifique	
		Temps dédié aux réunions d'équipe	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- *Extrait 2 : Verbatim issus de l'entretien d'un directeur.*

« [...] par rapport à mes missions de directeur je me réfère plutôt si tu veux à la réglementation, le SDJES et puis la loi en général pour l'accueil des enfants. » (**
*Statut_Directeur *ENT_1 *0 2).

Ici, le discours du directeur, révèle l'importance de se référer aux cadres réglementaires pour assurer l'accueil des enfants. Ainsi, ces pratiques se réfèrent au niveau institutionnel.

Tableau 7 Verbatim 2 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
1 - Idéal normatif de l'accessibilité	Institutionnel	Administratif relatif au fonctionnement	
		Références à la loi ou aux recommandations	« Je me réfère plutôt si tu veux à la réglementation, le SDJES et puis la loi en général »
		Partenariats acteurs territoriaux	

- *Extrait 3 : Verbatim issus de l'entretien d'un directeur.*

« On fait l'essai et si en effet il y a besoin d'un accompagnement individualisé parce qu'in voit bien que l'enfant a du mal à se mettre dans le rythme et que l'animateur est déjà dépassé avec un groupe » (** *Statut_Directeur *ENT_1 *142).

Ce verbatim illustre que les professionnels testent des solutions sans cadre préétabli. Il permet également de soulever le manque d'organisation structurelle autour de l'accueil d'un enfant à BEP et que l'identification des besoins se réalise dans l'action.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Les niveaux relationnel, organisationnel définissent les pratiques professionnels en lien avec un glissement au sein du niveau pédagogique / matériel, s'ils en estiment la nécessité.

Tableau 8 Verbatim 3 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés	Extrait verbatim
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Organisationnel	Formation des équipes	
		Organisation interne / Elaboration des plannings	
		Répartition des rôles / profession	
		Fonctionnement de la structure	
		Temps dédié à l'accueil spécifique	« On fait l'essai »
		Inscription des enfants	
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	« On fait l'essai », « l'animateur est déjà dépassé avec un groupe »
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	« On fait l'essai »
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	
		Mise en place / adaptation des activités	« Si en effet il y a besoin d'un accompagnement individualisé »
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	
		Participation active de l'enfant	« On voit bien que l'enfant a du mal à se mettre dans le rythme »
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- *Extrait 4 : Verbatim issus de l'entretien d'un directeur.*

« Je mets en place, déjà je tape les plannings de la période suivante, je fais des réunions avec les animateurs aussi, ce n'est pas tous les mardis où ils sont en préparation » (** *Statut_Directeur *ENT_4 *2 296).

Le professionnel exprime clairement son rôle dans le niveau organisationnel en évoquant la préparation des plannings avec l'accompagnement partiel des animateurs, fixée à un temps spécifique (le mardi), mais tend à être réajusté, car non ritualisé (*pas tous les mardis*) par la mise en place de réunions. Ici, les pratiques professionnelles représentent un fonctionnement purement généraliste de la structure.

Tableau 9 Verbatim 4 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés	Extrait verbatim
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Organisationnel	Formation des équipes	
		Organisation interne / Elaboration des plannings	« je tape les plannings de la période suivante »
		Répartition des rôles / profession	« je fais des réunions avec les animateurs »
		Fonctionnement de la structure	« Je mets en place »
		Temps dédié à l'accueil spécifique	
		Inscription des enfants	

- *Extrait 5 : Verbatim issus de l'entretien d'un directeur adjoint.*

« On a travaillé pendant plus d'un an avec le réseau TSA Luberon avec une éduc spécialisée et une psychologue spécialisée justement dans l'autisme, qui nous ont permis de pouvoir mettre en place des adaptations auxquelles on ne pensait pas forcément » (** *Statut_Directeur adjoint *ENT_5 *3 425).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Cet extrait montre, à la fois que le lien avec les professionnels spécialisés peut avoir un impact sur le renforcement des compétences et, de fait, la mise en œuvre de pratiques ajustées aux besoins des enfants.

La collaboration formalisée avec un partenaire territorial inclut une prise en compte du cadre réglementaire au sein des pratiques professionnelles.

Tableau 10 Verbatim 5 au regard de la grille de lecture

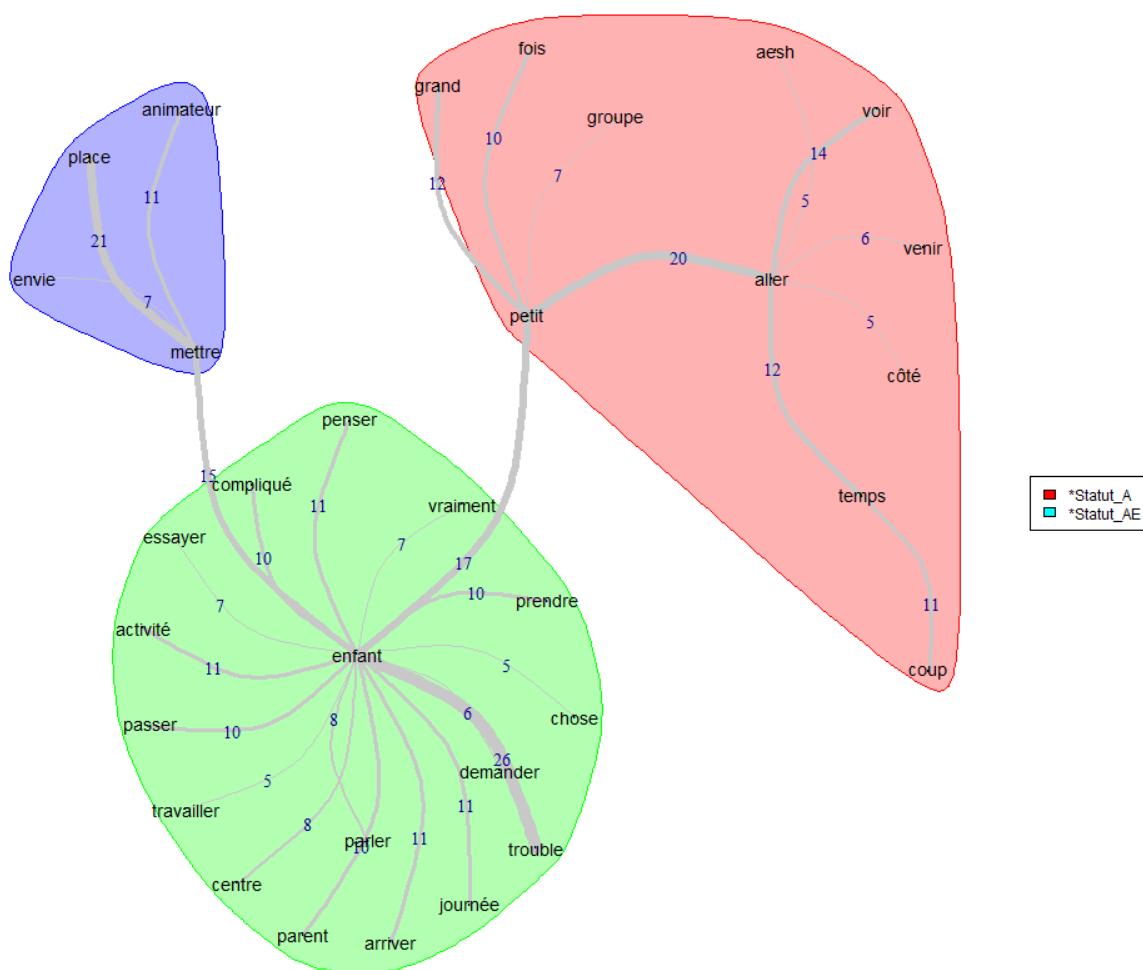
Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés	Extrait verbatim
1 - Idéal normatif de l'accessibilité	Institutionnel	Administratif relatif au fonctionnement	
		Références à la loi ou aux recommandations	
		Partenariats acteurs territoriaux	« On a travaillé pendant plus d'un an avec le réseau TSA Luberon »
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Organisationnel	Formation des équipes	« Avec une éduc spécialisée et une psychologue spécialisée justement dans l'autisme »
		Organisation interne / Elaboration des plannings	
		Répartition des rôles / profession	
		Fonctionnement de la structure	
		Temps dédié à l'accueil spécifique	
		Inscription des enfants	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	
		Mise en place / adaptation des activités	« Nous ont permis de pouvoir mettre en place des adaptations auxquelles on ne pensait pas forcément »
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	
		Participation active de l'enfant	
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Des co-occurrences au sein des discours d'animateurs et AESH.

Dans l'analyse des discours des animateurs et AESH, les co-occurrences autour de la notion centrale « enfant », les plus fréquentes sont les mots « demander (26) », « mettre (15) » ou encore « petit (17) », « activité (11) » et « compliqué (10) ». (Figure 12).

Figure 6 Arbre des co-occurrences lexicales issues des entretiens des animateurs et AESH



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

De la même manière que l'analyse précédente, une sélection de verbatims est effectuée afin de faire émerger des pratiques professionnelles au regard des différents niveaux et des indicateurs proposés dans la grille de lecture. Pareillement, un lien entre les co-occurrences et les fonctions d'accessibilités permettra de faire émerger - ou pas - des dynamiques d'accessibilités, en se référant, par la suite, à la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025).

- *Extrait 1 : Verbatim issus de l'entretien de l'AESH.*

« Il n'y a pas de préparation je veux dire et suivant les enfants ça peut être compliqué de toute façon souvent il faut une personne quand même pour pouvoir s'occuper de l'enfant suivant le trouble. » (*** *Statut_AESH *ENT_3 *0 35).

Dans ce verbatim, le professionnel met en avant une absence d'anticipation de l'accueil et suggère le besoin d'un accompagnement individualisé « souvent il faut une personne quand même [...] faisant état d'une situation qui peut être complexe « [...] suivant le trouble ». Les pratiques professionnelles s'inscrivent dans les niveaux relationnel et pédagogique / matériel. L'identification d'un trouble peut faire émerger des adaptations en fonction de ce dernier.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 11 Verbatim 1 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	« Souvent il faut une personne quand même pour pouvoir s'occuper de l'enfant suivant le trouble »
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	« N'y a pas de préparation »
		Mise en place / adaptation des activités	
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	
		Participation active de l'enfant	
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

- *Extrait 2 : Verbatim issus de l'entretien de l'AESH.*

« Je pense que si on avait un autre enfant avec d'autres soucis ça serait adapté autrement, là [prénom], il peut je pense qu'il fait un peu tout avec les autres ici. »
 (**Statut_AESH *ENT_3 *0 77)

Dans ce verbatim, le professionnel utilise le mots « soucis », synonyme implicite du mot « trouble » relevé dans l'arbre des co-occurrences. Le professionnel montre une posture réflexive « Je pense que... » qui laisse penser une adaptation au cas par cas « si on avait un autre enfant avec d'autres soucis ça serait adapté autrement ». Aussi, le professionnel laisse entendre une participation de l'enfant dans les activités. Les pratiques de l'AESH répondent au niveau pédagogique / matériel, et fait appel au

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

niveau organisationnel. En effet, au regard des connaissances des besoins d'enfants alors l'adaptation peut être envisagée autrement.

Tableau 12 Verbatim 2 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	« Si on avait un autre enfant avec d'autres soucis ça serait adapté autrement »
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	
		Mise en place / adaptation des activités	
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	« Il peut je pense qu'il fait un peu tout avec les autres ici »
		Participation active de l'enfant	
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

- *Extrait 3 : Verbatim issus de l'entretien d'un animateur.*

« On va essayer d'adapter la création du crapaud avec la pince à linge à ces enfants-là pour qu'ils puissent eux aussi interagir avec un groupe et pouvoir faire leur activité eux aussi et être satisfait de ce qu'ils viennent faire chez nous. » (** *Statut_Animateur *ENT_6 *2 233)

Ici, l'animateur fait référence à l'activité reliée à la notion « enfant » en mettant en exergue l'adaptation de l'atelier, et plus précisément « à ces enfants-là ». Il propose l'idée d'une prise en compte d'une spécificité. Aussi, « qu'ils puissent eux aussi »,

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

laisse penser à une forme d'adaptation dans une logique compensatrice au regard d'un besoin. En plus de quoi, l'animateur soulève implicitement une notion de sentiment de bien-être et de participation des enfants : « *être satisfait de ce qu'ils viennent faire chez nous* ». Les pratiques professionnelles s'inscrivent au sein des niveaux relationnel et pédagogique / matériel. Aussi, l'animateur insinue qu'en proposant une activité adaptée l'enfant pourra « *aussi interagir avec un groupe* ». Cet élément, fait écho à la proposition de glissement du niveau 2 de la grille du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025) dans la « composante renouvellement de l'institué ».

Tableau 13 Verbatim 3 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	« à ces enfants-là »
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	
		Mise en place / adaptation des activités	« On va essayer d'adapter la création »
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	« Pour qu'ils puissent eux aussi interagir avec un groupe »
		Participation active de l'enfant	« Et pouvoir faire leur activité eux aussi et être satisfait de ce qu'ils viennent faire chez nous. »
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- *Extrait 4 : Verbatim issus de l'entretien d'un animateur.*

*« On ne changera pas les activités par rapport à lui mais par contre sur le terrain on les adapte c'est à dire que par exemple j'ai un exemple précis la dernière fois on a fait un concours de dessin on va dire on donne un thème aux enfants et ils doivent dessiner en fonction du thème ce petit ne voulait pas le faire et il m'a demandé si plutôt que de dessiner, il pouvait écrire donc j'ai dit si tu veux, peu importe tant que tu es sage si ça te va et que tu veux faire quand même sur le thème et du coup il écrivait des poèmes sur les thèmes alors à sa façon il a 6 ans mais non c'était plutôt bien écrit et je me suis rendu compte qu'il était beaucoup plus intelligent que ce qu'il le montrait aussi parce qu'il écrit des choses assez profondes donc du coup il a fait son truc de son côté où il n'a pas voulu être avec les autres parce qu'il ne voulait pas être dans le groupe mais on l'a mis dans un coin pas loin de nous où il était un peu plus au calme et il nous demandait systématiquement le thème pour rester dans le truc.» (***)*

**Statut_Animateur *ENT_7 *3 350)*

Dans cet extrait, l'animateur propose un atelier commun à tous, « *ne changera pas les activités par rapport à lui* », mais, tolère une entrée pédagogique différente à la demande même de l'enfant : « *il m'a demandé si plutôt que de dessiner, il pouvait écrire* ». Pour autant, cette idée laisse penser une connaissance des besoins spécifiques de l'enfant sans pour autant penser une mise en accessibilité initiale de l'activité. En effet, ce verbatim souligne une adaptation de l'activité, l'animateur montre également un ajustement de son positionnement et de sa représentation grâce à la demande même de l'enfant. Du point de vue de la grille d'analyse, les pratiques professionnelles s'inscrivent au sein des niveaux relationnel, au regard de la posture de l'animateur et des connaissances de l'enfant, et au sein du niveau pédagogique / matériel. Toutefois, ce deuxième niveau peut être mis en exergue, non pas par les actions mise en place de la part de l'animateur, mais bien de l'enfant lui-même.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 14 Verbatim 4 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Indicateurs	Extrait verbatim
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	« Et je me suis rendu compte qu'il était beaucoup plus intelligent que ce qu'il le montrait » ;
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	« On ne changera pas les activités par rapport à lui » ;
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	
2 - Appartenance à la communauté/groupe 5 - Accessibilité des environnements de loisirs.	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces	« Il n'a pas voulu être avec les autres parce qu'il ne voulait pas être dans le groupe ; On l'a mis dans un coin pas loin de nous où il était un peu plus au calme »
		Mise en place / adaptation des activités	« On ne changera pas les activités par rapport à lui » ; « Par contre sur le terrain on les adapte »
		Utilisation d'outils spécifiques	
		Affiliation au groupe	
		Participation active de l'enfant	« il m'a demandé si plutôt que de dessiner, il pouvait écrire »
		Mise en œuvre du projet pédagogique	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- *Extrait 5 : Verbatim issus de l'entretien d'un animateur.*

« On nous a donné des petites pistes, qui n'a pas hésité de nous dire de mettre le casque antibruit de temps en temps donc ça c'est pareil c'est du matériel qu'on n'a pas. » (***) *Statut_Animateur *ENT_7 *3 384).

Le professionnel évoque une recommandation d'adaptation fourni par un acteur extérieur à la structure. Ici, le lien avec la grille de lecture, est fait au niveau organisationnel dans le cadre d'une « éventuelle » formation, sans pour autant pouvoir le formaliser. Aussi, l'adaptation est prise en compte par l'animateur sans pour autant pourvoir la mettre en action, pour cause, l'absence de ce type de matériel au sein de la structure. Ce verbatim évoque un faible accompagnement structuré et montre un écart entre la volonté d'ajusté les pratiques professionnelles (formation, accompagnement des professionnels non formalisée) et l'absence de matériel proposé.

Tableau 15 Verbatim 5 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés	Extrait verbatim	
3 - Mise en place et légitimation de l'idéal normatif	Organisationnel	Formation des équipes	« On nous a donné des petites pistes »	
		Organisation interne / Elaboration des plannings		
		Répartition des rôles / profession		
		Fonctionnement de la structure	« C'est pareil c'est du matériel qu'on n'a pas »	
		Temps dédié à l'accueil spécifique		
		Inscription des enfants		
2 - Appartenance à la communauté/groupe	Pédagogique et matériel	Aménagements des espaces		
5 - Accessibilité des environnements de loisirs.		Mise en place / adaptation des activités		
		Utilisation d'outils spécifiques	« De mettre le casque antibruit de temps en temps »	
		Affiliation au groupe		
		Participation active de l'enfant		
		Mise en œuvre du projet pédagogique		

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- *Extrait 6 : Verbatim issus de l'entretien d'un animateur.*

« Il fait beaucoup preuve de, je pense qu'il est autiste, je n'en ai aucune idée, mais voilà il a beaucoup de mal à communiquer, il se met dans sa bulle. »
 (*** *Statut_Animateur *ENT_7 *3 347).

Ce verbatim illustre un positionnement réflexif de la part du professionnel « je pense que ». En effet, il tente de décrire des comportements liés à une catégorisation d'un trouble, au regard de ses propres connaissances théoriques. Ce verbatim illustre, implicitement, à la fois un manque de communication avec les équipes de direction ou la famille de l'enfant, mais aussi, une absence de procédure pouvant accompagner le professionnel dans le processus de repérage des besoins spécifiques.

Tableau 16 Verbatim 6 au regard de la grille de lecture

Cinq niveaux de la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés	Extrait verbatim
4- Mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs	Relationnel	Posture des professionnels	
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif	« Je pense qu'il est autiste, je n'en ai aucune idée »
		Relations avec les familles	
		Connaissance théorique des besoins	« Mais voilà il a beaucoup de mal à communiquer, il se met dans sa bulle. »
		Connaissance des besoins des enfants inscrits	
		Lien avec les enfants	
		Lien entre pairs	
		Lien en équipe	
		Lien avec la direction	

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

L'analyse des co-occurrences a d'abord mis en évidence la centralité de la notion « enfant » dans l'ensemble du corpus. Celle-ci montre également la manière dont cette notion est investie selon les différents statuts professionnels. Le tableau qui suit synthétise l'analyse effectuée précédemment, en avant les niveaux dominants dans lesquels les co-occurrences s'inscrivent.

Tableau 17 Synthèse de l'analyse des entretiens au regard de la grille du processus d'accessibilisation
(Feuilladieu, 2025)

Catégorisation des statuts professionnels	Mot central dans le corpus des entretiens	Fréquences des occurrences	Niveau dominant grille de lecture	Niveau grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025)
Directeur / Directeur adjoint	ENFANT	195	Institutionnel	Niveau 1
	ACTIVITE	80	Organisationnel	Niveau 3
	BESOIN	59	Organisationnel	Niveau 3
Animateur / AESH	ENFANT	163	Relationnel	Niveau 4, 5 et 2
	ACTIVITE	38	Pédagogique/matériel	Niveau 5 et 2
	TROUBLE	33	Pédagogique/matériel	Niveau 2

En somme, les directeurs et directeurs adjoints en faisant référence à la notion enfant (195 occurrences) montrent une articulation entre les dimensions institutionnelles et organisationnelles. Ces professionnels mobilisent des référentiels réglementaires (*SDJES, loi, cadre administratif*).

Le mot « activité » (80 occurrences) est abordé selon un niveau d'organisation (planification, conformité, moyens humains), alors que les « besoins » (59 occurrences) sont évoqués dans une logique de réponse collective, souvent implicite. Ces discours relèvent principalement des niveaux 1 et 3 du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

À l'inverse, les animateurs et AESH mobilisent des discours autour de la notion centrale « enfant » (163 occurrences), ancrés dans la relation de proximité avec les enfants.

Le mot « activité » (38 occurrences) est évoqués dans une logique d'adaptation en fonction des besoins, tandis que le mot « trouble » (33 occurrences) est abordé dans des formes faisant écho aux besoins spécifiques, dans un versant médicalisé. Les pratiques évoquées dans les discours des animateur et AESH relèvent majoritairement des niveaux 2, 4 et 5 du processus d'accessibilisation. (Feuilladieu, 2025).

4.2 Analyse quantitative de données qualitatives : CHD & AFC

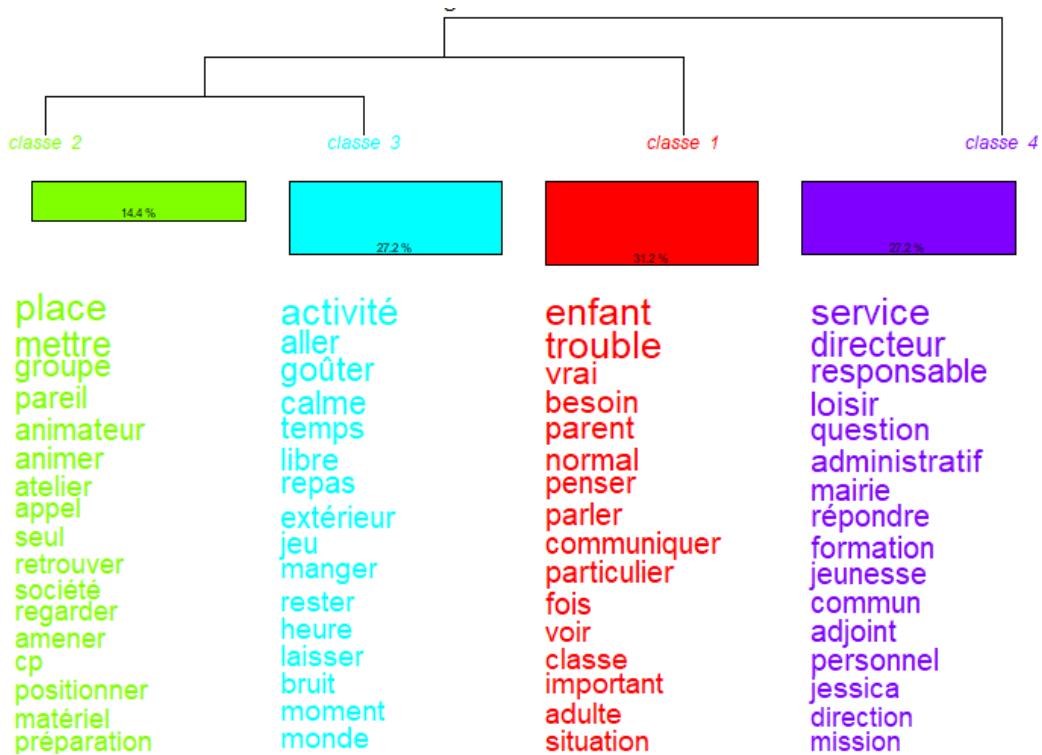
Après avoir mis en évidence des co-occurrences significatives dans les entretiens, il paraît nécessaire d'approfondir l'analyse en mobilisant des outils statistiques telles que l'Analyse Factorielle des Correspondances et la Classification Hiérarchique Descendante. Ces dernières permettent de dégager des structures de discours plus globales, afin de faire émerger des proximités ou des oppositions lexicales selon les statuts. Cette analyse permet également de révéler des logiques sous-jacentes aux pratiques et représentations professionnelles de l'accessibilité.

Analyse du corpus d'entretien intégral au prisme d'une CHD & AFC

L'analyse du corpus dans son intégralité a permis d'établir une catégorisation hiérarchique descendante qui fait apparaître 4 classes correspondantes aux niveaux d'analyse proposés dans notre grille de lecture. (*Figure 7 & tableau 18*)

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Figure 7 Catégorisation des vocables du corpus général



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Tableau 18 Relation des niveaux d'analyse à la catégorisation hiérarchique descendante Corpus général

Classe de la CHD	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés
4	Institutionnel	Administratif relatif au fonctionnement
		Références à la loi ou aux recommandations
		Partenariats acteurs territoriaux
2	Organisationnel	Formation des équipes
		Fonctionnement des inscriptions
		Répartition des rôles / statut
		Temps dédié à l'accueil spécifique
		Temps dédié aux réunions d'équipe
		Formation des équipes
1	Relationnel	Posture des professionnels
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif
		Relations avec les familles
		Connaissance théorique des besoins
		Connaissance des besoins des enfants inscrits
		Lien avec les enfants
		Lien entre pairs
		Lien en équipe
		Lien avec la direction
		Aménagements des espaces
3	Pédagogique et matériel	Mise en place / adaptation des activités
		Utilisation d'outils spécifiques
		Affiliation au groupe
		Participation active de l'enfant
		Mise en œuvre du projet pédagogique

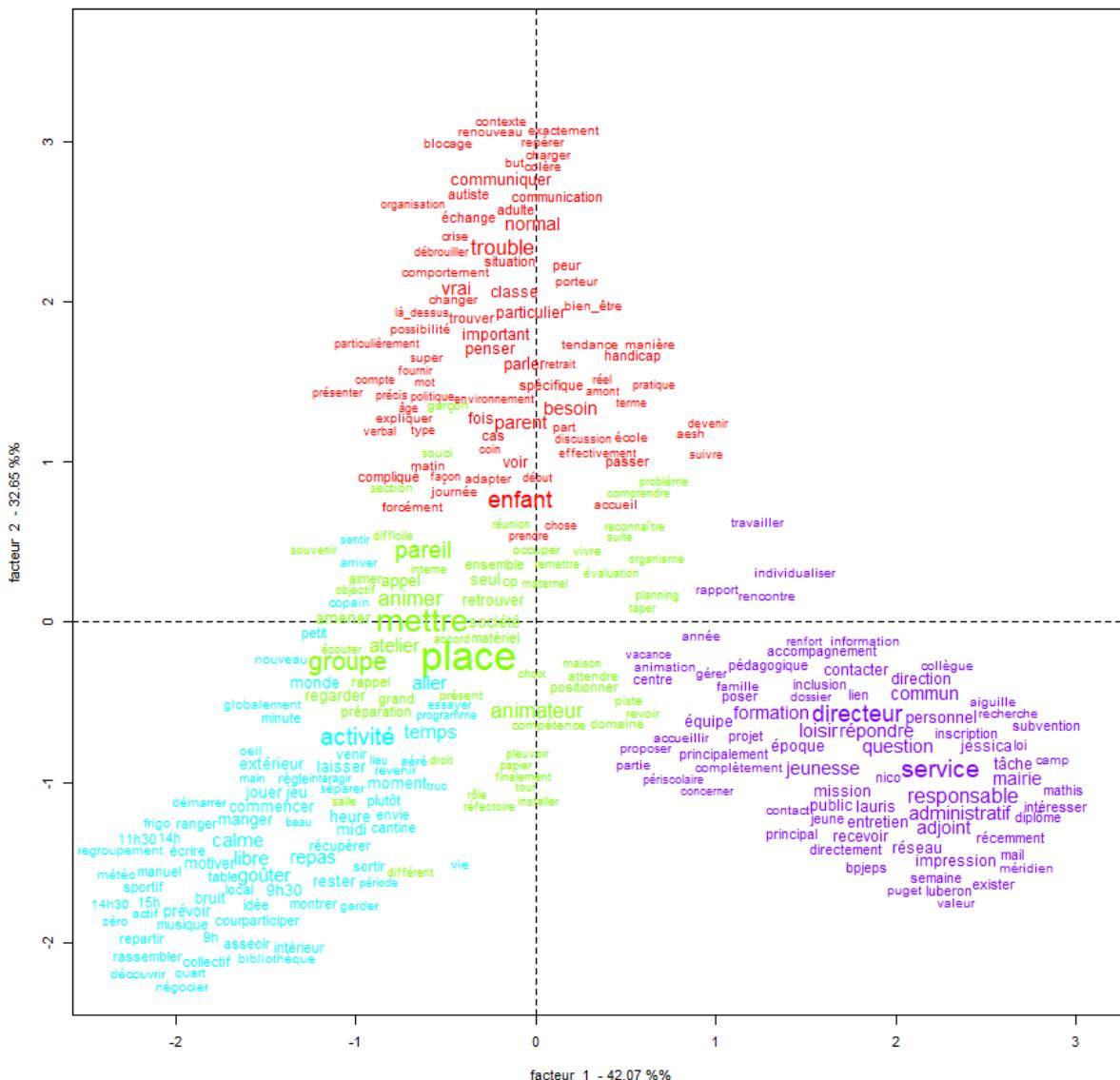
L'ordre d'importance et la relation des quatre classes renvoient à une tendance forte : vers une dynamique d'accessibilisation dans une logique relationnelle et organisationnelle au premier plan. Cette catégorisation met en lumière également l'importance d'une approche de l'accessibilité capable de relier les pratiques professionnels de terrain aux cadres politiques et réglementaires dans lesquels elles s'inscrivent.

L'analyse factorielle des correspondances – AFC mesure la variance des vocables les plus mobilisés dans l'ensemble des entretiens. Cette première AFC regroupe une part importante de l'information, soit 74,72% de la variance totale (facteur 1 et 2). Elle permet de préciser les termes des quatre niveaux et de positionner les entretiens correspondants. (Figure 6)

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Cette AFC permet, en effet, de mesurer la variance des vocables les plus mobilisés dans l'ensemble des entretiens. Cette première analyse montre une variance totale entre les deux axes (facteur 1 et 2) de 74,72% de l'information.

Figure 8 - Analyse factorielle des correspondances-Corpus général



Une première lecture par cadran permet de relever quatre champs lexicaux différents en fonction des vocables les plus utilisés lors des entretiens dans les quatre niveaux.

- Le cadran nord-ouest : ce premier nuage de mot s'inscrit avec une dominance au sein du **niveau relationnel (classe 1)**, laissant toutefois apparaître une relation avec **niveau organisationnel (classe 2)**. Les vocables les plus souvent utilisés reflètent

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

un champ lexical lié au handicap, reflétant des situations complexes, par exemple avec les mots « enfants, besoin, place, mettre » issus des entretiens 3, 6 et 7 des animateurs et AESH et l'entretien 4, directeur. Ces derniers peuvent laisser émerger un lien avec les niveaux 3 et 4 du processus d'accessibilisation, respectivement « Mise en place et légitimation de l'idéal normatif ; mise en scène de l'idéal normatif par les acteurs. » (Feuilladieu, 2025)

- Le cadran sud-ouest quant à lui, définit davantage le **niveau pédagogique/ matériel (classe 3)**, illustrant les modalités des pratiques professionnelles dans le cadre de l'animation. Les mots majoritairement employés : « activité, temps, aller » exprimer dans l'entretien 5 d'un directeur adjoint, démontre une conception de l'accessibilité au regard des pratiques éducatives.
- Le cadran nord-est, fait référence à un discours davantage administratif voir théorique concernant les notions liées au paradigme inclusif. Du point de vue de notre grille de lecture, cet axe s'inscrit avec une dominance dans **le niveau relationnel (classe 1)** laissant apparaître une relation avec **niveau organisationnel (classe 2)**. « Enfant, besoin, parent, spécifique ou encore handicap » sont des mots exprimés dans les entretiens 6 et 3 d'un animateur et de l'AESH. Ils suggèrent une mise en accessibilité dans une logique d'adaptations liée aux besoins de connaissances théoriques, faisant référence au niveau 5 « accessibilité des environnements de loisirs (scolaire). (Ibid.)
- Le cadran sud-est, est sans appel lié au discours réglementaire. « Directeur, service, responsable, formation ». Ces vocables mettent en lumière un discours portant sur la structuration du projet ; la relation aux institutions ou encore l'encadrement administratif, cet axe s'inscrit dans le **niveau institutionnel (classe 4)**, issu des entretiens 1 et 2 d'un directeur et un directeur adjoint. Aussi, on pourrait penser à une mise en accessibilité du point de vue de l'idéal normatif, niveau 1 de la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025). Ce cadran

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

illustre également une distance significative des discours porté par les professionnels.

Une deuxième lecture, cette fois-ci en croisant l'axe horizontal et vertical (facteur 1 et facteur 2), permet de relever les variations des niveaux observés.

En regardant le facteur 1 - axe horizontal – une opposition est observée entre le **niveau matériel/pédagogique** et **le niveau institutionnel**.

Le facteur 2 – axe vertical - quant à lui ; laisse émerger une opposition entre le **niveau relationnel** et le **niveau organisationnel**.

L'AFC évoque une structuration des vocables mobilisés, opposant un discours d'ordre institutionnel « Directeur, service, responsable, formation » à un discours centré sur les notions pratiques « enfant, place, mettre, groupe ». Elle illustre une répartition différenciée des classes en fonctions des statuts professionnels. Ainsi, cette première approche nous renvoi à l'hypothèse que « *les dynamiques d'accessibilisation identifiées varient selon le statut des professionnels en ACM* ».

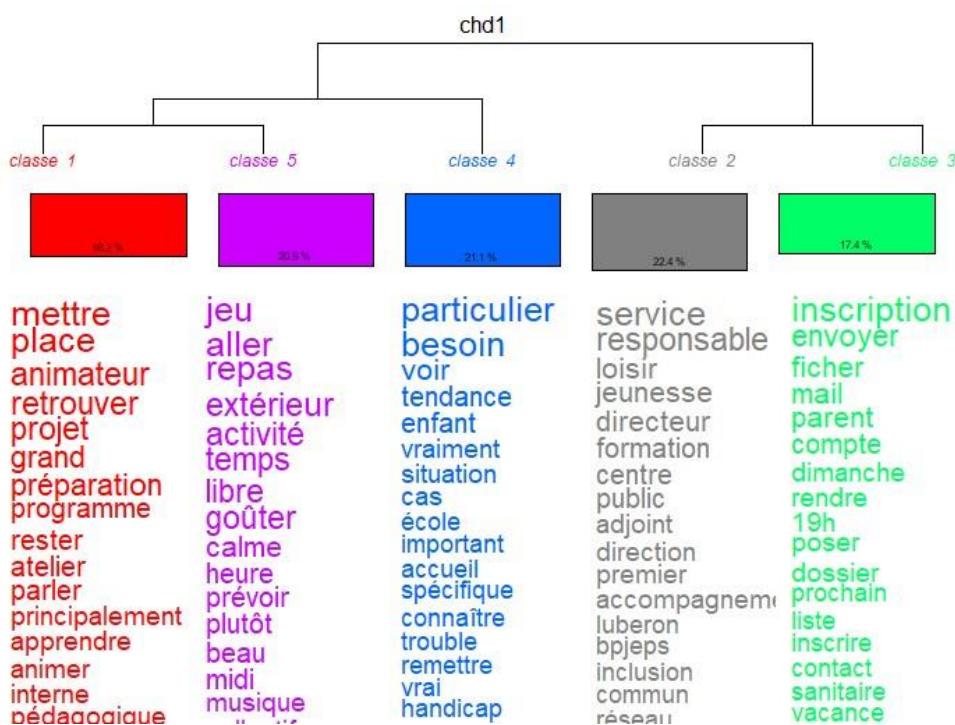
Afin d'affiner ces premiers résultats, cette méthode d'analyse est reprise en fonction des statuts professionnels.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Analyse du corpus des entretiens des directeurs et directeurs adjoints au prisme d'une CHD & AFC.

La première analyse est spécifique aux entretiens des directeurs et directeurs adjoints. Elle permet d'identifier 5 classes de catégories de vocables à mettre en lien avec les niveaux d'analyse de la grille de lecture. (Figure 9 & tableau 19).

Figure 9 - Catégorisation des vocables du corpus des directeur et directeur adjoint



L'ordre d'importance de cette CHD illustre un lien entre la classe 2 et 3 (respectivement institutionnel et organisationnel), distinguées des classes 1 (organisationnel), 4 (relationnel) et 5 (pédagogique/matériel), parmi lesquelles les classes 1 et 5 sont très liées.

Ces catégorisations mises en lien aux niveaux d'analyse de la grille de lecture (Tableau 13) peuvent être rapportées au sein du niveau 1 « Idéal normatif de l'accessibilité » et le niveau 3 « Mise en place et légitimation de l'idéal normatif » de la grille du processus d'accessibilisation. (Feuilladieu, 2025).

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

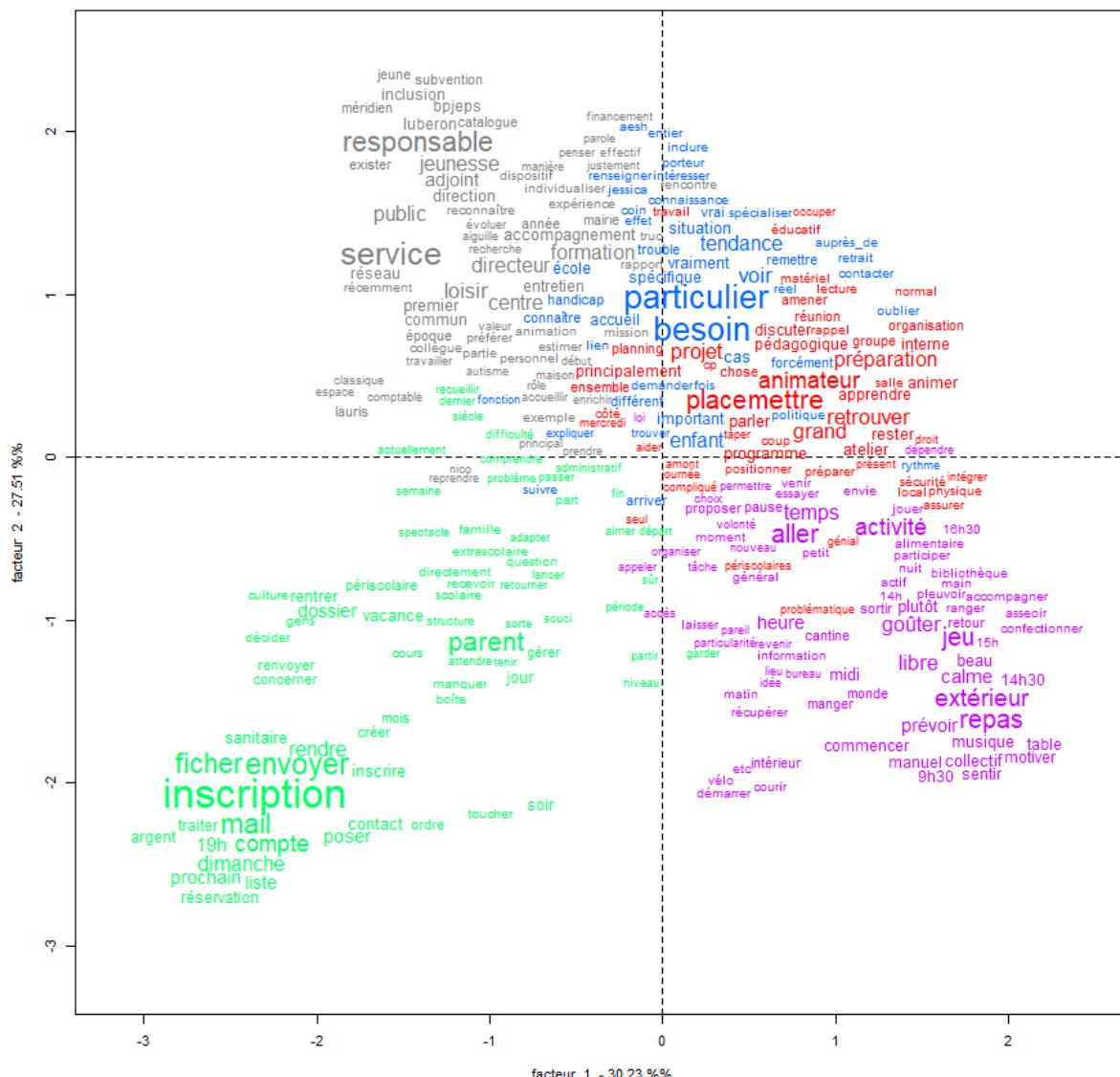
Tableau 19 Relation des niveaux d'analyse à la catégorisation hiérarchique descendante Corpus D/ADJ

Classe de la CHD	Niveaux issus de la grille construite dans le cadre de l'analyse des entretiens	Sous thèmes analysés
2	Institutionnel	Administratif relatif au fonctionnement
		Références à la loi ou aux recommandations
		Partenariats acteurs territoriaux
1 - 3	Organisationnel	Formation des équipes
		Fonctionnement des inscriptions
		Répartition des rôles / statut
		Temps dédié à l'accueil spécifique
		Temps dédié aux réunions d'équipe
		Formation des équipes
4	Relationnel	Posture des professionnels
		Posture des professionnels dans le paradigme inclusif
		Relations avec les familles
		Connaissance théorique des besoins
		Connaissance des besoins des enfants inscrits
		Lien avec les enfants
		Lien entre pairs
		Lien en équipe
		Lien avec la direction
		Aménagements des espaces
5	Pédagogique et matériel	Mise en place / adaptation des activités
		Utilisation d'outils spécifiques
		Affiliation au groupe
		Participation active de l'enfant
		Mise en œuvre du projet pédagogique

L'analyse factorielle des correspondances lexicales permet d'expliquer la répartition des vocables dominants des discours des directeurs et directeurs adjoints.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Figure 10 - Analyse Factorielle des Correspondances - entretien directeur et directeur adjoint.



- Le cadran nord-ouest dont les vocables suivant « responsable, service, formation » sont à la fois les plus mobilisés mais marquent aussi un écart important. Ainsi, ce premier nuage de mot s'inscrit clairement dans le niveau institutionnel illustrant un écart significatif avec les notions mobilisées liées au niveau pédagogique/matériel.
 - Le cadran sud-ouest quant à lui, définit davantage le **niveau organisationnel**, identifié par les vocables « Inscription, parent, mail, fichier » avec une distance

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

significative avec le niveau pédagogique/matériel. Cette illustration met en exergue un travail administratif concret lié aux fonctions de direction éloigné des pratiques professionnelles liés à l'animation.

- Le cadran nord-est fait référence à un discours porté sur les notions de besoins et des pratiques mises en place, ainsi que des notions propres au paradigme inclusif. Du point de vue de notre grille de lecture, cet axe s'inscrit autant au sein du **niveau relationnel** et du **niveau organisationnel**. Mais, souligne le lien étroit des classes 1 et 5, illustré dans le CHD. (*Figure 7*).
- Le cadran sud-est, met en lumière le **niveau pédagogique/matériel**. Ici, il reflète la manière dont les vocables font appel aux notions liées aux pratiques professionnelles correspondantes aux fonctions d'animation. Une fois de plus, l'axe vertical illustre une concordance avec les vocables issus de la classe 1, reliés au niveau organisationnel.

De même que pour l'AFC du corpus général, une seconde lecture est proposée en croisant l'axe horizontal et vertical (facteur 1 et facteur 2). Cette approche, permet de relever les variations des niveaux observés :

En regardant le facteur 1 - axe horizontal - nous observons un écart important entre **le niveau organisationnel**, correspondant aux pratiques même de la direction (inscription, mail, fichier) et le **niveau pédagogique/matériel** illustrant les pratiques professionnelles liées aux fonctions d'animation.

Le facteur 2 – axe vertical - quant à lui ; laisse émerger un rapprochement significatif entre le niveau institutionnel, le **niveau organisationnel** et le **niveau relationnel**.

En somme, l'AFC, met en lumière un discours d'ordre institutionnel dominant mais, illustre également un rapprochement aux notions pédagogique / matériel. D'ailleurs, il convient de préciser que le directeur adjoint peut occuper des fonctions d'animation comme de direction, en fonction des besoins organisationnels de la structure. De fait, cette double posture peut expliquer une répartition plus nuancée sur le plan factoriel

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

en fonction non pas seulement du statut mais bien des missions et du rôle du directeur adjoint.

Analyse du corpus des entretiens des animateurs et AESH au prisme d'une CHD & AFC.

L'analyse suivante est réalisée du point de vue des animateurs et AESH.

Dans le cadre de cette recherche, seulement une AESH a été interviewé, l'analyse isolée d'un entretien ne paraissait pas pertinente, c'est pourquoi, il est inséré dans le corpus animateur. De plus, les animateurs peuvent occuper des fonctions similaires à celle de l'AESH.

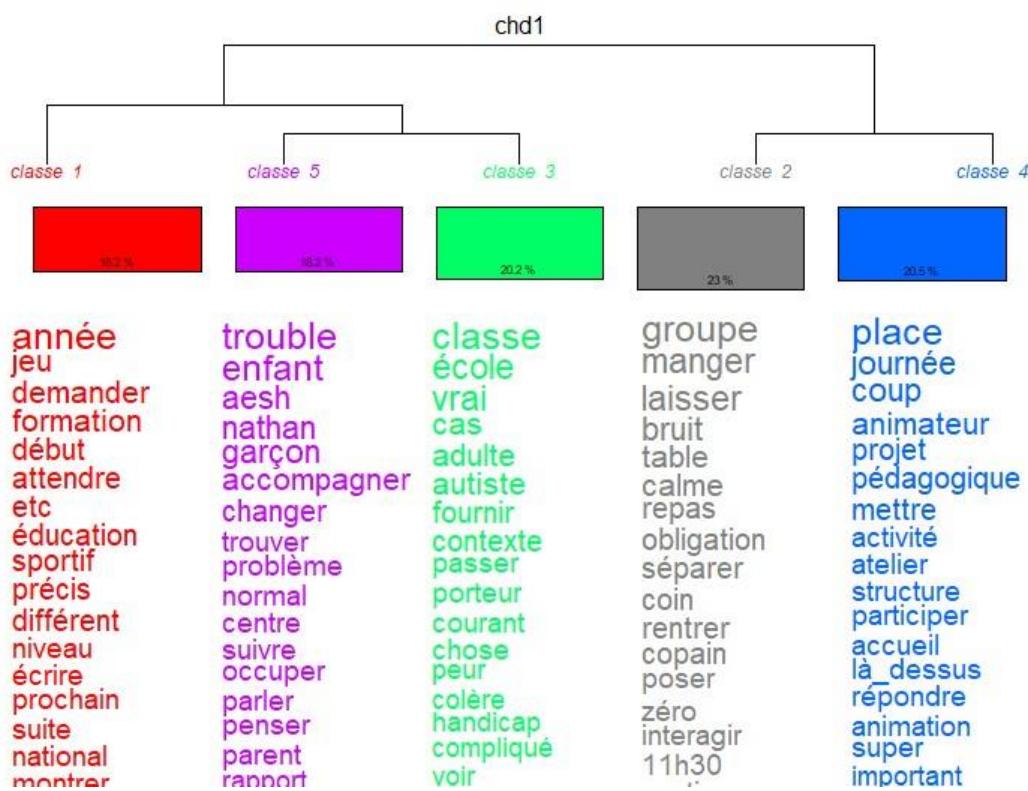
De la même manière que les analyses précédentes, celle-ci, permet d'identifier des catégories de vocables à mettre en lien avec les niveaux d'analyse de notre grille de lecture (*Figure 9*). Toutefois, la distinction entre les niveaux définis est moins évidente en comparaison aux entretiens des directeurs et directeurs adjoints. En effet, les discours issus de ces entretiens illustrent davantage de croisement entre les différents niveaux. Par exemple, la classe 5 qui regroupe des vocables inscrits dans le **niveau pédagogique/matériel**, et la classe 3, qui regroupe des vocables inscrit dans le **niveau organisationnel**, illustrent un lien étroit entre elles, et rattachées **au niveau relationnel** (classe 1). Aussi, cette catégorisation montre une distance entre les classes 1,3 et 5 et la classe 2, dont les vocables s'inscrivent au sein du niveau organisationnel, la classe 4, qui regroupe des vocables correspondant au **niveau pédagogique/matériel**, qui sont-elles même très liées.

Il convient de préciser le regroupement des classes 2 et 3 sous le niveau organisationnel. Une distinction doit être soulignée entre ces deux classes en raison de la nature des vocables mobilisés. En effet, la classe 3 reflète une organisation davantage centrée sur les pratiques d'animation. Le vocabulaire renvoie à des éléments concrets du quotidien (ex. : *autiste, adulte, fournir, passer, porteur, peur, handicap*). La classe 2 évoque une organisation plus structurelle, liée au fonctionnement général des temps de vie en collectivité (ex. : *groupe, manger, laisser,*

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

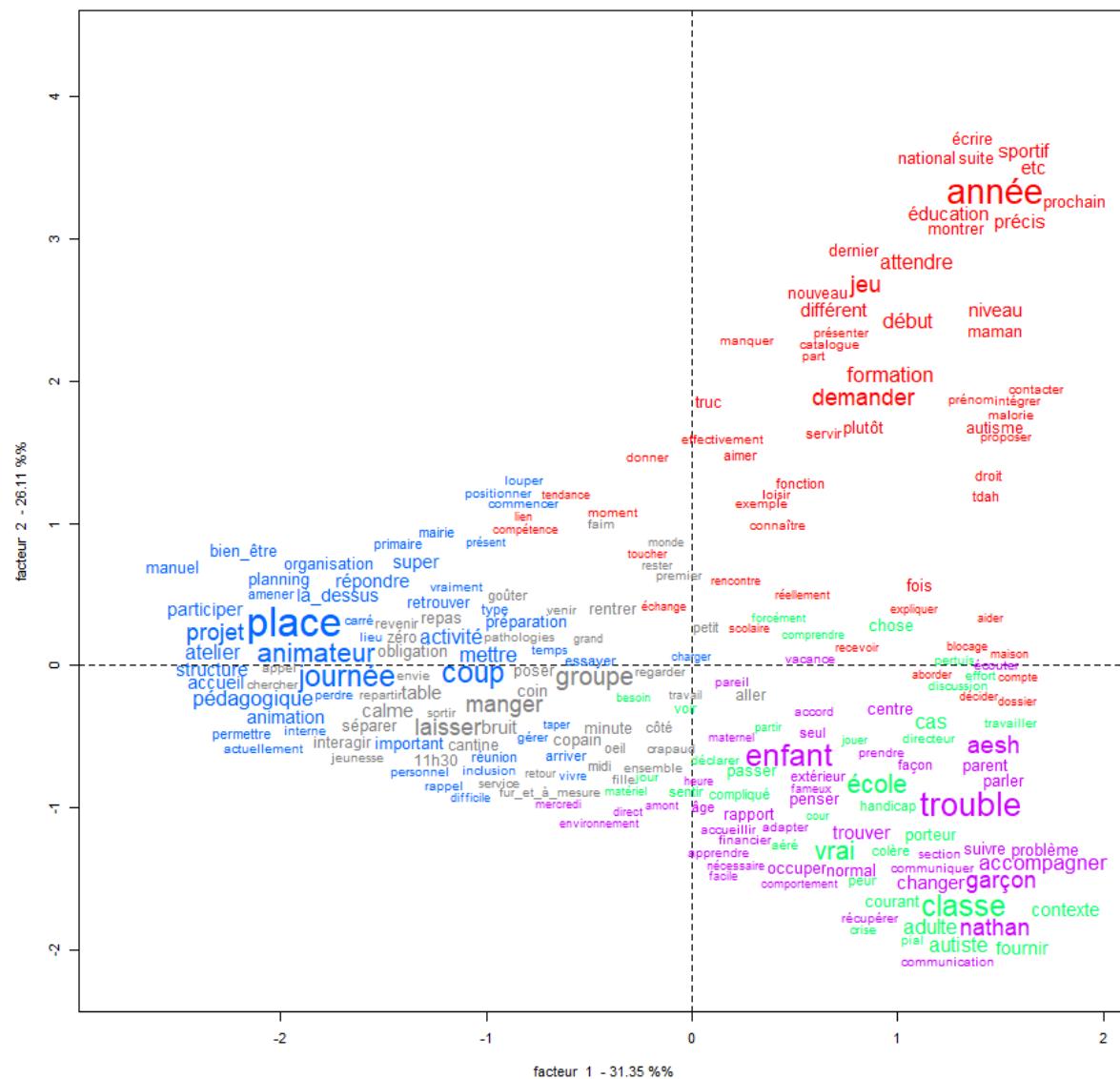
table, repas, obligation, calme, coin, séparer). Ainsi, même si ces deux classes relèvent du même niveau d'analyse, niveau organisationnel, elles illustrent deux logiques différentes d'organisation. La première est centrée sur l'enfant, alors que la seconde est davantage liée au cadre réglementaire. (Figure 11)

Figure 11 Catégorisation des vocables issus des entretiens des animateurs et AESH



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Figure 12 Analyse factorielle des correspondances des entretiens des animateurs et AESH



Du point de vue de l'analyse factorielle des correspondances lexicales (Figure 10)

- Les cadrans nord et sud-ouest, illustrent le lien des vocables issus du niveau organisationnel, défini comme une organisation reflétant le cadre réglementaire, avec une dominance des vocables inscrits dans le niveau pédagogique/matériel. Les animateurs et AESH laisse penser une approche dans une logique d'adaptation pédagogique en lien avec le fonctionnement structurel.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- Le cadran nord-est, marque de manière significative un discours relatif aux notions issues **du niveau relationnel** mais aussi un écart des vocables mobilisés sur le plan factoriel.
- Le cadran sud-est, quant à lui marque une prédominance au sein du **niveau pédagogique/matériel** conjoint aux notions qui relèvent du **niveau organisationnel** ce dernier, lié à une organisation reflétant les pratiques du quotidien centré sur l'enfant.

De même que les analyses précédentes, une seconde lecture est effectuée en croisant l'axe horizontal et vertical (facteur 1 et facteur 2). Cette approche, permet de relever les variations des vocables les plus utilisés lors des entretiens :

En regardant le facteur 1 - axe horizontal – il est observé une variation modérée du **niveau pédagogique/ matériel**, en revanche l'écart est significativement plus important concernant les niveaux **relationnel** et **organisationnel**.

Le facteur 2 – axe vertical - quant à lui ; laisse émerger une variation plus importante entre le **niveau relationnel** et les **niveau pédagogique/ matériel** et **niveau organisationnel** et marque encore une fois, une variation modérée au niveau **pédagogique/ matériel**.

En somme cette AFC permet d'identifier une prépondérance pour les vocables issues du **niveau pédagogique / matériel**, marquant un écart significatif aux vocables issus **du niveau relationnel**.

Les analyses des co-occurrences, des Analyses Factorielles des Correspondances et des Classifications Hiérarchiques Descendantes ont permis de dégager des formes discursives significatives au sein des entretiens, révélant des groupements lexicaux, des régularités et des oppositions dans les pratiques professionnelles évoquées par les professionnels. Ces outils ont contribué à identifier des formes de discours selon les statuts, mais aussi à mettre en lumière le rôle et les missions des différents acteurs. Ce travail constitue une première étape dans un processus plus long d'analyse, visant à comprendre en quoi les dynamiques d'accessibilité mises à l'œuvre permettent de rendre accessibles les environnements de loisirs à des enfants désignés à BEP.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

5. Conclusion

Eu égard des résultats obtenus, l'analyse des entretiens effectuée par l'exploration lexicale (co-occurrences) et les méthodes statistiques (CHD et AFC), permet de dégager des éléments relatifs quant à l'usage de vocabulaire différenciés pour définir les pratiques professionnels. Les résultats permettent de mettre en exergue une articulation des pratiques au regard du statut des professionnels. En effet, des dynamiques discursives sont mises en lumière et font référence à notre deuxième hypothèse : « Les dynamiques d'accessibilisation identifiées varient selon le statut des professionnels en ACM ».

Précisément, les analyses de co-occurrences ont permis de mettre en exergue la notion centrale « enfant » dans les discours des directeurs et directeurs adjoints. Les co-occurrences comme « appeler (34) », « mettre (27) », « temps (25) », « animateur (23) et « accueil (14) » définissent une orientation des pratiques professionnelles dans une logique institutionnelle et organisationnelle.

L'identification des vocables à travers les verbatims a permis de soutenir ce propos et de mettre en lien les niveaux d'analyse de la grille de lecture à la grille d'analyse du processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025). Ainsi, le classement des notions et des verbatims a permis d'intégrer les discours liés aux pratiques professionnelles des directeur et directeurs adjoints au sein des composantes « contexte institutionnel et organisationnel institué et pratiques instituantes » de la grille du processus d'accessibilisation (Ibid.)

A contrario, alors que la notion centrale des discours des animateurs et AESH est également « enfant », les co-occurrences comme « demander (26) », « mettre (15) ou encore « petit (17) », « activité (11) et « compliqué (10) » montrent une orientation des pratiques professionnelles dans une logique pédagogique/ matériel et relationnelle. De même, le travail de classement des vocables à travers les verbatims, a permis de faire émerger un positionnement des pratiques professionnelles au sein de composantes « pratiques instituantes et renouvellement de l'institué ». Par ailleurs, le glissement du niveau 2 « Appartenance à la communauté scolaire » dans la grille d'analyse des entretiens proposée, témoigne d'un mouvement des pratiques professionnelles des

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

animateurs et AESH dans la composante « contexte institutionnel et organisationnel institué »

En somme, ces divergences ne s'excluent pas, elle se supplémentent. Ce constat montre une mise en lien entre les différents niveaux, pointant une complémentarité des rôles des professionnels, dans une volonté de rendre accessible les environnements de loisirs.

Enfin, cette étude démontre une importance déterminante quant à la posture professionnelle pour envisager la mise en œuvre des dynamiques d'accessibilisation contribuant à rendre accessibles les environnements de loisirs pour les enfants désignés à BEP.

Pour conclure, il convient de préciser que les contraintes de temps ont orienté ce travail d'analyse plutôt vers un premier travail de repérage des pratiques que vers une étude approfondie des dynamiques d'accessibilisation. L'objectif a donc été d'identifier les principaux éléments de discours des professionnels sans pouvoir exercer un lien avec les fonctions d'accessibilités. Il est important de souligner que malgré la richesse du corpus, une faible quantité de données a pu être saisie dans le cadre de cette étude. Définissant alors ce travail exploratoire comme une base de réflexion. Celui-ci pourrait être poursuivi dans le cadre de la rédaction d'un article scientifique. Cette perspective permettrait alors d'approfondir l'analyse des dynamiques d'accessibilisation, en exploitant la richesse des données obtenues dans les différents entretiens.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

6. Limites et perspective

6.1 Les limites de la recherche

Comme évoqué, les contraintes de temps ont orienté ce travail d'analyse plutôt vers un premier travail de repérage des pratiques que vers une étude approfondie des dynamiques d'accessibilisation. En effet, cette étude présente un certain nombre de limites méthodologiques et empiriques qu'il convient de préciser afin de situer les résultats obtenus.

Les contenus des discours

Dans le cadre de ce travail, les entretiens reposent sur les déclarations des professionnels. Ce qui signifie que ces pratiques sont déclaratives, non observées. Ce qui constitue une limite importante dans le sens qu'aucune observation n'a pu être réalisée afin d'évaluer d'éventuels écarts entre les intentions exprimer (le « dire faire ») et la réalité des actions mises en œuvre (le « faire »)

Le nombre d'entretien

Chaque entretien réalisé a été riche de données à analyser, toutefois, la représentativité peut être discuté. De même, les statuts des professionnels ont été abordé, en revanche, le types d'ACM n'est pas représentés. 7 entretiens sont issus de seulement 4 ACM du territoire, il n'était pas pertinent de développer ici sur cette caractéristique.

Hétérogénéité des statuts

Un point fort de ces entretiens est la diversité de statut et rôle des professionnels interviewers. Dans le cadre de l'analyse, les entretiens des directeurs et directeurs adjoints ont été regroupé en une catégorie et les entretiens des animateurs et AESH en une seconde catégorie. Néanmoins, le statut AESH était représenté qu'une seule fois, il était judicieux donc de l'inclure avec les animateurs. Une analyse d'un corpus isolé ne semblait pas pertinente. Aussi, les directeurs adjoints ont relevé une part importante du rôle de substitut à l'animation dans leurs missions. Particularité que nous

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

n'avons pas développé dans ce travail. L'analyse pourrait être d'avantage affinée dans ce sens ; en scindant de manière plus clair les différents rôles des professionnels.

Focus des analyses des co-occurrence lexicales

Cette méthode a permis de dégager les champs lexicaux mobilisés par les professionnels. Toutefois, l'analyse reste à un niveau descriptif, basé sur le langage utilisé, sans explorer plus en profondeur les situations vécues ou les enjeux concrets rencontrés sur le terrain. Bien que nécessaire, ce premier travail d'analyse des co-occurrences lexicales, nous a permis d'identifier des pratiques professionnels au regard des niveaux analyser en fonction des statuts professionnel en ACM.

6.2 Perspectives

Cette étude préliminaire, met en lumière un certain nombre d'enjeux liés à la mise en œuvre de l'accessibilité dans les Accueils Collectifs de Mineurs. À travers l'analyse des discours professionnels, il s'agit moins d'une analyse concrète des dynamiques d'accessibilisations en ACM, que d'un premier repérage de pratiques professionnelles déclarées et champs lexicaux mobilisés autour des dynamiques d'accessibilisation. Les limites identifiées, notamment, l'absence d'observation in situ, le faible échantillon d'ACM, et la distinction plus fine des rôles et statuts professionnels ; soulignent la nécessité d'un approfondissement méthodologique et empirique. Ces constats ouvrent la voie à un travail doctoral qui pourrait articuler de manière plus rigoureuse discours et pratiques, afin de mieux comprendre les conditions réelles de l'accessibilité dans les environnements de loisirs.

Dans cette perspective, une approche qualitative, croisant entretiens et observations de terrain, permettrait de mieux comprendre les dynamiques d'accessibilisation mise en œuvre par les professionnels. L'enjeu serait de dépasser le « dire faire » pour accéder au « faire » réel. Par ailleurs, l'analyse pourrait s'ouvrir à une diversité plus large d'ACM en termes de territoire, de statut juridique et de population accueillie, tout en approfondissant les spécificités des statuts professionnels impliqués dans le processus d'accessibilisation, en déterminant précisément leurs rôles et leurs missions.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Ce travail doctoral pourrait ainsi interroger non seulement comment l'accessibilité est pensée et mise en œuvre au sein des ACM, mais aussi comment elle est discutée, exprimée ou même contournée dans les pratiques professionnelles ordinaires.

En somme, à partir des constats présentés dans cette étude, une première réflexion laisse émerger la question de recherche suivante : **Comment les professionnels des Accueils Collectifs de Mineurs construisent-ils et mettent-ils en œuvre les dynamiques d'accessibilisation dans leurs pratiques, et quels sont les écarts entre les discours déclarés et les pratiques effectives ?**

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Bibliographie

- Académie Provence Alpes Côte D'Azur. (s.d.). *L'action en faveur de l'école inclusive*. Récupéré sur Académie d'Aix-Marseille: <https://www.ac-aix-marseille.fr/l-action-en-faveur-de-l-ecole-inclusive>
- Becker, H. (2002). *Les ficelles du métier : Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris: La découverte .
- Benoit, H. (2020). Les besoins éducatifs particuliers sont-ils un frein ou un levier dans la lutte contre les discriminations scolaires? *Cahiers de la LCD*, 11(3), pp. 61-83.
- Benzécri, J.-P. (1977). Analyse discriminante et analyse factorielle. *Les cahiers de l'analyse des données, tome 2, n°4*, pp. 369-406.
- CAF. (s.d.). *Le complément inclusif : une aide pour renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap*. Récupéré sur caf.fr: <http://caf.fr/professionnels/actualites/le-complement-inclusif-une-aide-pour-renforcer-l-inclusion-des-enfants-en-situation-de-handicap>
- Collectif PARHI . (2021). *Les PARHI en France*. Récupéré sur relais-loisirs-handicap-30: <https://relais-loisirs-handicap-30.org/les-parhi-en-france/>
- Direction de la jeunesse, d. l. (Février 2022). *Recommandations pour l'accueil des mineurs en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs (ACM)*. Paris.
- Ebersold , S., & Feuilladieu, S. (2021). Pratique inclusives, innovation ordinaire et l'autrement capable de l'Ecole . *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 11-22.
- Ebersold, S. (2017). L'école inclusive, face à l'impératif d'accessibilité. *Vingt ans après : la sociologie de l'éducation et de la formation francophone dans un univers globalisé*, pp. 89-103.
- Ebersold, S. (2019). La grammaire de l'accessibilité. *Education et Sociétés*, pp. 31-47.
- Ebersold, S., & Feuilladieu, S. (2021, Novembre). La nouvelle revue - Education e société inclusives. *Pratiques inclusives, innovation ordinaire et l'autrement capable de l'école*, pp. 11-22.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- Feuilladieu, S. (2024). Recherche en éducation. *Contribution à une sociologie de l'accessibilité. Piste d'étude du processus d'accessibilisation des environnements scolaires*. OpenEdition Journals.
- Feuilladieu, S. (2025). *Ouvrir le monde scolaire : Contribution à une sociologie de l'accessibilité*. (L'Harmattan, Éd.) Paris.
- Fraser, N. (2011). *Qu'est de que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris: La découverte.
- Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse: Érès.
- Grémion, F., & Grémion, L. (2020). De l'élève à la situation. Pour une prise en compte des besoins de la situation éducative particulière. Dans N. Chatelain , C. Miserez-Caperos, & G. Steffen, *Intégrer dans la diversité à l'école* (pp. 15-28). Bième, Suisse: HEP-BEJUNE.
- Guérin-Pace , F. (1997). La statistique textuelle. Un outil exploratoire en sciences sociales. *Population*.
- Handicap.gouv.fr. (2021). *Nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI*. Récupéré sur Handicap.gouv.fr: <https://handicap.gouv.fr/nouvelle-strategie-nationale-pour-les-troubles-du-neurodeveloppement-autisme-dys-tdah-tdi>
- INJEP. (s.d.). *Observatoire de la jeunesse, du sport, de la vie associative et de l'éducation populaire*. Récupéré sur injep.fr: <https://injep.fr/>
- Lafortune, L., Doudin, P.-A., & Curchod-Ruedi, D. (2010). Inclusion et intégration vers une équité sociopédagogique. *Les chaires du CERFEE - Education et socialisation*, pp. 187-205.
- Légifrance. (s.d.). *Code de l'action sociale et des familles*. Récupéré sur Légifrance: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006157592>
- Légifrance. (s.d.). *Code de l'éducation*. Récupéré sur Légifrance: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006166651>
- Légifrance. (s.d.). *LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Récupéré sur Légifrance:

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000017759074/>

Légifrance. (s.d.). *Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.* Récupéré sur Legifrance:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000333976/>

Loi n° 2005-102, d. 1. (2005). Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Récupéré sur Legifrance;gouv:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647>

M. e. (s.d.). *L'accueil d'un mineur en situation de handicap.* Récupéré sur jeunes.gouv.fr: <https://www.jeunes.gouv.fr/l-accueil-d-un-mineur-en-situation-de-handicap-565>

M. e. (s.d.). *Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs.* Récupéré sur jeunes.gouv.fr: <https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Mission Nationale, A. (2018, Décembre). *Rapport de la Mission Nationale Accueils de Loisirs & handicap-pdf.* Récupéré sur www.vie-publique.fr: chrome-extension://efaidnbmnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/184000793.pdf

OCDE. (2001). *Rapport analytique : Analyse des politique d'éducation.* Paris.

ONU, O. (2007). <https://www.un.org/>. Récupéré sur Convention relative aux droits des personnes handicapées.: <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

PARHI84. (s.d.). *Pôle d'Appui et de Ressources "Handicap Inclusion".* Récupéré sur Lepas84: <https://lepas84.wixsite.com/parhi84>

Payet, J.-P., & Ruffin, D. (2021). A quoi sert le besoins éducatif particulier ? Dénormalivité et hypernormativité en tension dans l'école inclusive. *Agora débats/jeunesses n°87*, pp. 65-80.

Plaisance , E. (2015). Culture et Handicap. Les enjeux de l'accessibilité à la culture. *Accessibilité et handicap*, pp. 71-89.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

- Plaisance, E. (2024). Les défis de l'éducation inclusive. Le vocabulaire change. Les discriminations persistent. Dans F. Gremion, L. Gremion, C. Monney, & M.-P. Matthey, *Inclusion scolaire et inégalités : perspectives plurielles et bilan sur les défis*. HEP-BEJUNE.
- Région Académique Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2023). *Chiffres Clés Jeunesse Engagement et Sport*. Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Reinert, M. (1983). Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexiale par contexte. *Les cahiers de l'Analyse des Données* 8(2), pp. 187-198.
- Stiker, H.-J. (1982). *Corps infirmes et sociétés*. Paris: Aubier.
- UNESCO. (2020). *GEM - REPORT- Inclusion and education - All means all*.
- Weber, M. (2011, Août). De la sociologie compréhensive. *Cahier de Psychologie Politique* - N°19 .

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Annexes

ANNEXE 1 - Appel à projet Pôle ressources 2023.pdf



APPEL À CANDIDATURES POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN PÔLE D'APPUI ET DE RESSOURCES « ACCUEILS HANDICAPS » SPÉCIFIQUE AU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

La Caf de Vaucluse, l'Etat et leurs partenaires (CD, ARS, MDPH, CPAM,) souhaitent déployer un pôle ressources pour structurer et développer un accueil de qualité en milieu ordinaire en favorisant les parcours à visée inclusive des enfants ayant des besoins particuliers (enfants en situation de handicap reconnus ou non (diagnostic en cours))

1- OBJECTIFS DU DISPOSITIF

La mise en place du pôle ressources soutiendra la structuration des dynamiques de ressources et d'appui « accueils handicaps » sur le territoire afin de répondre aux besoins des familles et des professionnels du milieu ordinaire accueillant des enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

Les missions du pôle s'articulent autour de 3 grands objectifs :

1 - Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire

2 - Soutenir les professionnels du milieu ordinaire dans leur pratique d'accueil d'enfants en situation de handicap
Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels des équipements agréés de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

3 - Accompagner les parents dans la construction du parcours inclusif de leur enfant

Participer à l'information et l'accompagnement des familles dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire, ainsi qu'aux loisirs, vie sociale et citoyenne et aux dispositifs de répit

2-CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ CONCERNANT LE PORTEUR

Le projet sera porté par une ou des structures, à hauteur d'1 ETP maximum qui devra :

- Avoir une implantation en Vaucluse
- Développer le projet sur l'ensemble du territoire départemental
- Avoir des compétences dans le domaine de la petite enfance et/ou de l'enfance et /ou de la jeunesse, associées à une connaissance du champ du handicap.

Le projet sera accompagné de la note de cadrage.

La structure ou les structures devront être agréée(s) ou réunir les conditions pour l'obtention de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

Le porteur aura pour volonté de faciliter l'accès des enfants de 0 à 19 ans en situation de handicap à l'offre de garde collective du milieu ordinaire : les établissements d'accueil du jeune enfant, les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils jeunes.... Il s'articulera également avec les politiques de soutien à l'accès aux loisirs et aux vacances et à l'offre de répit parental.

Il devra répondre aux attendus du référentiel national relatifs aux missions des « pôles ressources handicaps ». Cf Annexe du présent appel à candidature.

Le pôle ne met pas à disposition de personnel pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap, il contribue toutefois à évaluer les besoins de la structure de loisirs pour qu'elle puisse au mieux accueillir les enfants en situation de handicap qui en font la demande.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

3-SOUTIEN DES INSTITUTIONS À L'INITIATIVE DE L'APPEL À CANDIDATURES

Un comité de pilotage composé des partenaires financeurs élargi aux institutions compétentes et représentants des parents se réunira au moins une fois par an, et au bout de 6 mois de fonctionnement la première année pour un premier bilan afin de statuer sur les suites à donner.

Le gestionnaire devra par la suite présenter un bilan annuel quantitatif, qualitatif et financier.

Le pôle ressource fera l'objet d'un conventionnement d'une première année expérimentale, avec la possibilité de reconduire la mission.

4-SUIVI ET ÉVALUATION

L'évaluation annuelle portera sur :

- Le nombre d'enfants ou jeunes accompagnés (nature des besoins, réponses apportées, durée de l'accompagnement, partenaires mobilisés...)
- Le nombre de structures du milieu ordinaire ayant été accompagnés par le pôle (types d'accueil collectif, nature de l'accompagnement, durée de l'accompagnement, difficultés rencontrées...)
- Le nombre de professionnels du milieu ordinaire de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse sensibilisés ou formés
- La mise en réseau des partenaires (nombre de réunions, outils utilisés et/ou créés, nombre de partenaires rencontrés, mise en synergie...)
- Les actions de sensibilisation (mobilisation des ressources départementales dont celles des partenaires financeurs et associés, nombre et nature, type d'organismes sollicités...)
- La reconnaissance du pôle comme ressource par les professionnels sur le département ainsi que pour les familles (sondage sous forme d'enquêtes et d'entretiens à réaliser en lien avec les partenaires financeurs)

Elle sera produite au plus tard le 31/01 de N+1

5-LE FINANCEMENT DU PÔLE RESSOURCE

Moyens affectés sur les différents axes pour recouvrir

- Un poste à temps plein de coordination générale : 50 000 €

Les partenaires financeurs seront obligatoirement associés au recrutement ou à la désignation du coordinateur et du référent en appui de la coordination générale. Les professionnels justifieront d'expériences et de formations significatives dans le domaine de l'animation de réseaux partenariaux, de la coordination, de l'accompagnement des familles. Une connaissance globale des équipements du milieu ordinaire et du champ du handicap est demandée.

Cette subvention ne peut pas être supérieure aux frais liés aux salaires et frais annexes à la charge de la structure porteuse du projet, après déduction de l'ensemble des autres soutiens apportés au projet.

L'engagement des financeurs s'inscrira dans un budget prévisionnel annuel estimé et réparti de la façon suivante : 80 % en frais de personnel, 20 % en frais de fonctionnement et communication. Conventionnement expérimental d'un an puis pluriannuel en cas de reconduction.

D'autres partenaires pourront être amenés à se positionner dès 2023
L'enjeu étant le déploiement du dispositif.

TABLEAU FINANCEMENT CAF 84	X FONDS LOCAUX
Pour 1 ETP Oct - Dec 2023	17 000 €
Pour 1 ETP Année 2024	50 000 €

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS EN FONCTION DES OBJECTIFS :

AXE 1 - Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire - **620h pour 27 900€ (45€/h chargée)**

ANIMATION DE RESEAU

- Recueillir / diffuser les CV animateurs expérimentés
- Repérer des personnes ressources : intervenants spécialisés
- Mise à jour actu réglementations aux ACM et ESMS
- Présenter et conventionner avec des ESMS
- Animer des rencontres interprofessionnelles
- Comité technique : associations, gestionnaires ACM & ESMS,
- Comité de pilotage : institutions (CAF, DDCS, PMI, MDPH, CD, ARS, PIAL, etc.)
- Réunion 4 * partenaires PRH
- Réunion Réseau national PRH (6 mois, 2/mois)
- Ingénierie de développement de projet / subvention (charges)

AXE 2 - Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels des équipements agréés de la petite enfance, de la jeunesse : **900h pour 48 500€**

ACTIONS DE SENSIBILISATIONS ET FORMATIONS : 32 jours de formation pour 320h de face à face pédagogique à répartir sur le territoire pour 22 400€ **320h pour 22 400€ (70€/h chargée – ingénieries comprises)**

MODULE "socle commun ANIMATION"

- MODULE "socle commun DIRECTION"
- MODULE "accompagnement FORFAIT ANIM"
- MODULE "thématique » rencontrer la famille
- MODULE "thématique » projet d'accueil / convention
- MODULE « Ecriture projet pédagogique / modalité d'accueil »
- MODULE "thématique » aménager l'espace
- MODULE "thématique » troubles du comportement
- MODULE "thématique » troubles moteurs
- MODULE "thématique" troubles cognitifs
- MODULE "thématique » troubles sensoriels

ACCOMPAGNEMENT SUR TERRITOIRES

SUPERVISION – ANALYSE DE PRATIQUE auprès des équipes : "animer des rencontres" entre pros de l'animation / supervision / échange de pratique - 80h sur ACCEM et 80h sur AEJE **160h pour 7 200€ (45€/h chargée)**

10 ACCOMPAGNEMENTS "Coup de pouce" de 42h

420h pour 18 900€ (45€/h chargée)

- Analyser les besoins de l'ACM dans la démarche inclusive
- formule 1 : diagnostic / observation
- formule 2 : sensibilisation équipe complète
- formule 3 : sensibilisation enfants
- formule 4 : piste adaptation
- formule 5 : suivi post accueil
- 1 coup de pouce ACM - 42h -

AXE 3 - En lien avec la CAF / Participer à l'information et l'accompagnement des familles dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire, ainsi qu'aux loisirs, vie sociale et citoyenne et aux dispositifs de répit : 300h à répartir en fonction des besoins exprimés par la CAF pour 13 500€ **300h pour 13 500€ (45€/h chargée)**

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

ANNEXE 2 Modèle d'analyse des entretiens par Excel

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Résumé du mémoire	<p>Objectif du mémoire : démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. L'objectif est atteint par l'analyse des besoins et des difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans les activités de loisirs. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Résumé synthétique	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Introduction	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Objectifs et questions de recherche	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Méthodologie	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Résultats	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Conclusion	<p>Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adopter une approche inclusive dans les activités de loisirs pour tous les enfants. Il analyse les besoins et les difficultés rencontrées par les enfants en situation de handicap dans ces activités. Les résultats montrent que les enfants en situation de handicap ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte pour assurer leur participation égale aux autres enfants. Les recommandations proposées sont basées sur ces besoins et visent à améliorer l'inclusion dans les activités de loisirs.</p>				
Bibliographie					
Annexes					

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Introduction / Motivation	Le présent mémoire vise à démontrer la nécessité d'adapter les activités de loisirs aux enfants en situation de handicap. Il s'agit de faire évoluer les pratiques actuelles dans les structures de loisirs pour qu'elles soient plus inclusives et adaptées aux besoins des enfants en situation de handicap. Le but est de proposer des recommandations concrètes pour améliorer l'accès à l'activité physique et sportive pour tous les enfants, quel que soit leur état de santé ou leur handicap.
Objectifs / Méthodologie	Les objectifs sont de décrire la situation actuelle des activités de loisirs pour les enfants en situation de handicap, d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer des solutions pour les surmonter. La méthodologie consiste à effectuer une analyse comparative entre les pratiques actuelles et celles recommandées par les meilleures pratiques internationales, en se basant sur des études scientifiques et des témoignages d'experts.
Principaux résultats	Les résultats montrent que les activités de loisirs pour les enfants en situation de handicap sont souvent limitées par des pratiques qui ne prennent pas en compte leurs besoins spécifiques. Les recommandations proposées visent à promouvoir une approche inclusive et adaptée, en mettant l'accent sur l'individualisation des pratiques et l'intégration des enfants dans les activités collectives.
Conclusion	En conclusion, le présent mémoire démontre l'importance d'adapter les activités de loisirs aux enfants en situation de handicap. Il propose des recommandations concrètes pour améliorer l'accès à l'activité physique et sportive pour tous les enfants, quel que soit leur état de santé ou leur handicap.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

ANNEXE 3 Charte relative à la lutte contre le plagiat de l'Université d'Aix-Marseille

Approuvée par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l' Université d'Aix-Marseille en date du 4 octobre 2012,

Approuvée par le Conseil Scientifique de l'Université d'Aix-Marseille en date du 16 octobre 2012, Approuvée par le Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille en date du 27 novembre 2012,

Préambule

Afin de garantir la qualité des diplômes délivrés à ses usagers, l'originalité des publications pédagogiques et scientifiques de ses personnels enseignants et/ou chercheurs, et faire respecter les droits de propriété intellectuelle des auteurs, l'Université d'Aix-Marseille est engagée dans la lutte contre le plagiat.

Les travaux réalisés par les usagers et par les personnels de l'Université doivent répondre à l'ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet.

Les travaux concernés par cette obligation sont notamment : les thèses, les mémoires, les articles, les supports de cours, sans que cette liste soit exhaustive.

Article 1

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou les idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité.

Tout plagiat, quel qu'en soit le support, constitue une faute.

Le plagiat constitue à la fois la violation la plus grave de l'éthique universitaire et un acte de contrefaçon. C'est un délit au sens de l'article L 335-2 du code la propriété intellectuelle.

En outre, le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié constitue une circonstance aggravante.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Article 2

Les usagers et les personnels de l'Université ne doivent pas commettre de plagiat dans leurs travaux.

Article 3

Les reproductions de courts extraits de travaux préexistants en vue d'illustration ou à des fins didactiques sont admises sans nécessité de demander le consentement de l'auteur, uniquement dans le strict respect de l'exception de courte citation.

Dans ce cadre, les usagers et les personnels de l'Université s'engagent, lorsqu'ils reproduisent de courts extraits de tels travaux, à identifier clairement qu'il s'agit d'un emprunt, en apposant des guillemets, et en indiquant le nom de l'auteur et la source de l'extrait.

Article 4

L'Université d'Aix-Marseille est attachée au respect des droits de propriété intellectuelle et se réserve la possibilité de rechercher les tentatives de plagiat, notamment par l'utilisation d'un logiciel adapté.

Article 5

Les cas présumés de plagiat feront l'objet de poursuites engagées par l'Université devant les instances compétentes, et leurs auteurs seront passibles de sanctions disciplinaires.

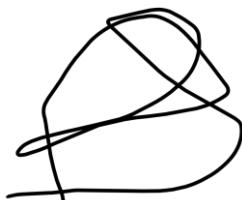
Ces violations des droits de propriété intellectuelle pourront également donner lieu à des poursuites judiciaires.

Je, soussigné(e) Mme Jessica PERETTI certifie avoir pris connaissance de la charte relative à la lutte contre le plagiat et m'engage à la respecter.

Fait à : La Bastide des Jourdans

Le : 28 mai 2025

Signature :



Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

Mémoire Master 2- Rendre accessible les activités de loisirs à tous les enfants.

4ème de couverture

Résumé :

Ce mémoire tente d'explorer les processus d'accessibilisation dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), en s'intéressant particulièrement à la manière dont ces structures rendent leurs environnements de loisirs accessibles aux enfants aux Besoins Éducatifs Particuliers (BEP). Par le biais d'une approche qualitative, des entretiens semi-directifs sont menés auprès de professionnels – directeur, animateur, AESH – de différentes structures situées dans le département du Vaucluse.

En mobilisant la grille d'analyse des processus d'accessibilisation (Feuilladieu, 2025), cette analyse permet de rendre compte de l'importance de la posture et des pratiques professionnelles et dans leurs mises en œuvre permettant l'accès des loisirs à tous.

Cette recherche contribue à nourrir la réflexion sur une accessibilité universelle comme un processus évolutif, sensible aux contextes et aux besoins des enfants.

Mots-clés :

Accessibilité - Accueils collectifs de mineurs - Loisirs - Processus d'accessibilisation - Education inclusive - Besoins éducatifs particuliers.

Abstract:

This dissertation explores accessibility processes in Collective Reception Centers for Minors (ACM), with a particular focus on how these facilities make their leisure environments accessible to children with Special Educational Needs (SEN). Using a qualitative approach, semi-structured interviews were conducted with professionals—directors, activity leaders, and AESH (Assistance to Children with Special Needs)—from various facilities located in the Vaucluse department.

By using the framework for analyzing accessibility processes (Feuilladieu, 2025), this analysis highlights the importance of professional attitudes and practices, and their implementation, in ensuring access to leisure activities for all.

This research contributes to the discussion of universal accessibility as an evolving process, sensitive to children's contexts and needs.

Keywords:

Accessibility - Group accommodation for minors - Leisure activities - Accessibility process - Inclusive education - Special educational needs.